Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
2018-2021

Pôle Territorial Albigeois-Bastides

TARN LE DÉPARTEMENT

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

SOMMAIRE

PREAMBULE **3**

ARTICLE 1 : OBJET **3**

ARTICLE 2 : DUREE **4**

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017 ..... **4**

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS DES BASTIDES **5**

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES 5
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS 10
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS 12

ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE ALBIGEOIS BASTIDES **16**

5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE 16
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES 18
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES 20

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU POLE TERRITORIAL PARTAGEE PAR LE PETR ALBIGEOIS BASTIDES, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET LA REGION OCCITANIE **20**

6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES PARTAGES PAR LE PETR, LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA REGION OCCITANIE 24
6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL 26

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT **27**

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT **30**

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT **32**

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE **32**

ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS **33**

ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION **33**

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS **34**

ANNEXES **35**

Entre,

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Didier SOMEN, son Président,

Le Conseil Départemental du Tarn représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du bureau du Pôle Territorial de l'Albigeois en date du 23 mai 2018,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017/AP-JUIN/09, et du 15 décembre 2017, n° CP/2017-DEC/11.21,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021.**

Les **contrats régionaux** dénommés **« Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales.**
Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département du Tarn conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des **Contrats territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**
Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

Lors de son assemblée départementale du 30 mars 2018, le Département a décidé de participer dans le cadre de partenariats, aux politiques contractuelles proposées par la Région (Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021) en apportant sa contribution, son expertise et des financements départementaux.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural de l'Albigeois et des Bastides, le Département du Tarn et la Région Occitanie pour :

- **agir** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire de l'Albigeois et des Bastides ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,

- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.

- **soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les <u>objectifs stratégiques pluriannuels communs</u> sur une première période 2018-2021.
La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, <u>chaque année</u>, de **p**rogrammes **o**pérationnels.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent **Contrat territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides est signataire du Contrat régional unique 2015-2017.

Ses axes de développement :

- Renforcer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : qui a donné lieu à de nombreuses opérations d'aménagement des espaces publics dans les villages comme dans les bourgs-centres, rénovation énergétique de logements communaux dans les communes rurales, développement du pôle verrier du Carmausin, création de maisons de santé et de services au public et amélioration des équipements associatifs et sportifs.

- Soutenir l'économie locale et l'emploi : immobilier d'entreprise, aménagement des Portes du Tarn Nord, amélioration de l'accueil touristique et soutien au Contrat Grand Site de Cordes sur Ciel.

- S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte : avec plus d'une dizaine d'opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics.

Interventions de la Région et du Département sur le territoire en 2015, 2016 et 2017 au titre du CRU :

Année de programmation	Nombre dossiers	Aide Région	Aide Département	Montant des investissements
2015	11	1 000 850 €	154 205 €	4 340 115 €
2016	18	639 200 €	1 054 090 €	8 427 610 €
2017	14	145 855 €	594 790 €	4 080 635 €
Total	**43**	**1 785 905 €**	**1 803 085 €**	**16 848 360 €**

Parmi les opérations significatives financées :

- Grand projet pour la croissance et l'attractivité : Développement du Pôle verrier du Carmausin à Blaye-les-Mines.
  Coût : 2 080 000 € - Région : 750 000 € (CP 16/11/2015)
- Aménagement des Portes du Tarn Nord à Pampelonne
  Coût : 2 055 735 € - Région : 188 000 € (CP 03/02/2017) - Département : 376 000 (CP 09/03/2018)
- Requalification des espaces publics du centre-bourg de la commune des Cabannes
  Coût : 586 000 € - Région : 30 000 € (CP 24/03/2017) - Département : 110 673 €
- Création d'une maison des arts et des associations à Taïx
  Coût : 320 300 € - Région : 18 860 € (CP 15/12/2017) – Département : 80 075 € (CP 09/03/2018)
- Aménagement du Point d'accueil et d'information touristique de Penne
  Coût : 299 543 € - Région : 22 800 € (02/03/2015) - Département : 57 483 € (CP 05/06/2015)
- Création d'un terrain multisport à Villefranche d'Albigeois
  Coût : 80 400 € - Région : 9 980 € (07/07/2017) - Département : 19 958 € (CP 08/12/2017)

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS DES BASTIDES

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

En matière de :

- **Démographie et attractivité**

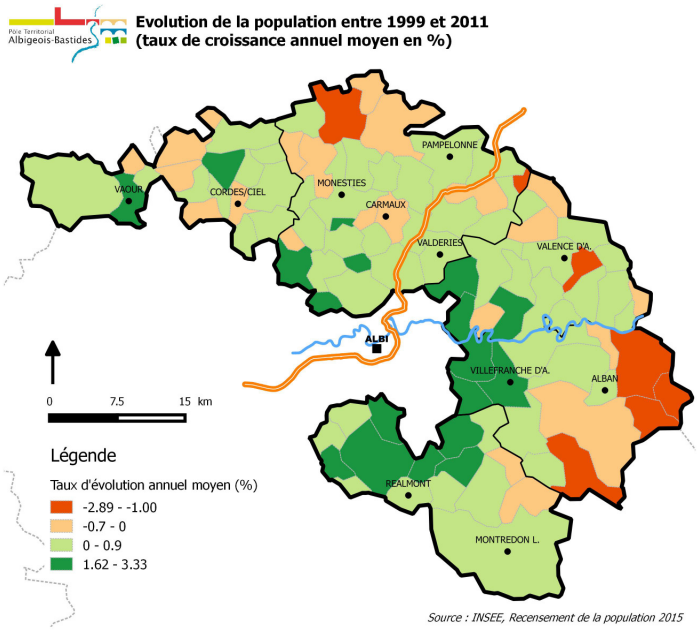

Au 1er janvier 2018, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides compte 58 499 habitants (INSEE 2015). Notre territoire continue d'accueillir de nouveaux habitants malgré un certain fléchissement au cours des dernières années (0,6% de taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2011 contre 0,2% entre 2011 et 2015). La croissance de la population est contrastée : alors que les communes de la périphérie albigeoise gagnent toujours des habitants, les communes de la frange nord et dans une moindre mesure, celles de la frange Est perdent encore des habitants.

Les projections démographiques, établies par les deux SCoT du PETR, estiment à près de 7 500 habitants supplémentaires d'ici 15 à 20 ans. Si le SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais affiche un objectif de croissance moyenne annuelle de 0,46%, le SCoT de l'Albigeois ambitionne une perspective plus haute avec 1,3% de croissance moyenne annuelle pour Centre Tarn et 0,88% pour les Monts d'Alban-Villefranchois.

Une population vieillissante malgré l'accueil de jeunes ménages : **avec 34% de plus de 60 ans** et seulement 20% de moins de 20 ans mais plus de 16 % de plus de 75 ans

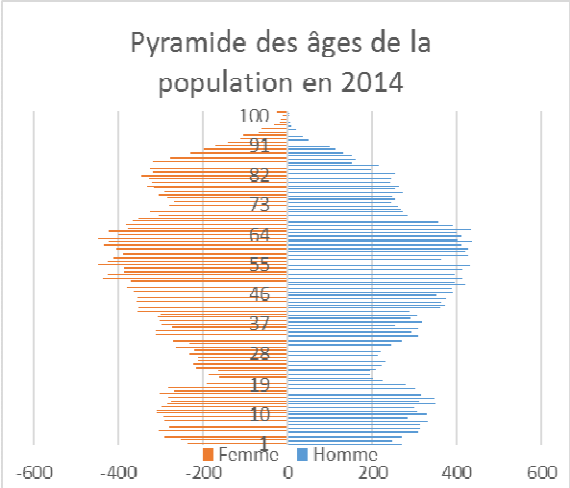

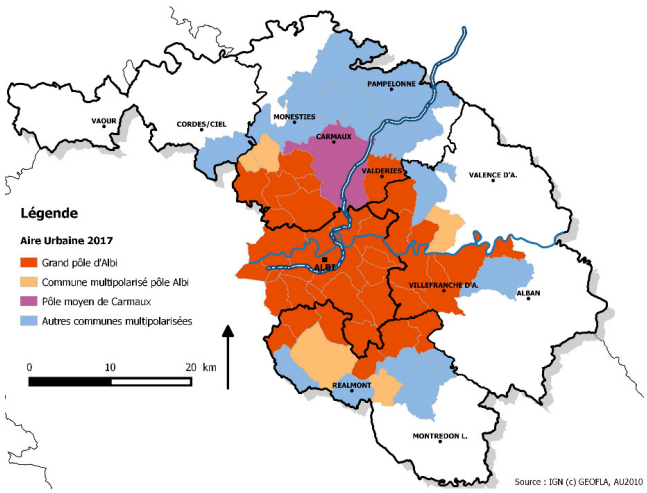

Le territoire entretient des liens privilégiés avec l'aire urbaine d'Albi, qui étend toujours son influence.
Au sein du bassin d'emploi Albi-Carmaux, ce sont **les relations avec le pôle albigeois qui sont les plus importantes** : 25 % des actifs résidents (6 049) vont travailler sur la communauté d'agglomération de l'Albigeois et 20% des actifs entrants (1 841) viennent de l'agglomération albigeoise.

- **Cadre de vie et offre de services dont la santé**

La ville de Carmaux concentre les services de niveau supérieur avec la présence d'un lycée (général et technique), de services publics, de pôle emploi, d'une clinique et de spécialités médicales, ainsi que de grandes surfaces commerciales...

Le maillage des services en milieu rural s'appuie sur le réseau des bourgs, pôles de services intermédiaires, qui disposent des services essentiels à la population : permanences de services publics, relais locaux emploi, centres de loisirs, crèches, maisons de retraite, commerces et services de proximité, banques, services de santé et d'enseignement, avec la présence de collèges dans les bourgs les plus importants.

Avec 61 communes sur 100 qui ont une densité inférieure à 25 hab/km² et 19 communes à moins de 10 hab/km², le territoire, à dominante rurale, est caractérisé par l'importance des secteurs à faible voire très faible densité. L'ensemble du territoire est ainsi classé en Zone de Revitalisation Rurale. Les collectivités ont fait de gros efforts ces dernières années pour favoriser l'accueil de jeunes ménages : l'accueil des jeunes enfants affiche un taux de couverture global de 46,7 (Tarn : 56,1), mais qui reste à conforter sur certaines parties du territoire en croissance démographique.

Le manque de médecins généralistes et de spécialistes (dentistes notamment) avec des perspectives d'aggravation dans les prochaines années (la majorité des praticiens ayant plus de 55 ans) est fortement ressenti par l'ensemble de la population : le maintien de l'attractivité de Carmaux et des centres bourgs est fortement dépendant du maintien de ces services de santé avec les autres services essentiels : pharmacie, commerces de quotidienneté…

- **Habitat**

Le parc résidentiel représente **plus 33 000 logements** dont 86 % de maisons individuelles **avec des consommations d'énergie élevées** (63% des résidences principales construites avant 1975). Les différentes thermographies de bourgs, réalisées dans le cadre de la plateforme de rénovation REHAB, mettent en évidence qu'un logement sur deux présente de fortes à très fortes déperditions d'énergie, qui nécessiteraient une rénovation importante.

46% des logements utilisent pour le chauffage une énergie fossile (gaz et fioul), 32 % se chauffent à l'électricité et les 22% restants sont chauffés au bois.

	2014	%
Ensemble	33 147	100
Résidences principales	25 608	77,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	4 274	12,9
Logements vacants	3 264	9,8
Maisons	28 598	86,3
Appartements	4 314	13,7

Avec 55% de foyers fiscaux non imposables, plus de la moitié des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH. Le parc locatif ne concerne que 24 % des habitations, concentrées essentiellement dans le carmausin.

- **Enseignement Supérieur et la Recherche**

L'offre de formation supérieure se concentre sur l'agglomération d'Albi avec l'Ecole des Mines Albi-Carmaux, l'Université Champollion et les organismes de formation pour adultes.

Le campus d'Albi, qui est associé à Castres, Figeac et Rodez, fait partie du Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion. Sa mission est de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel, de conduire des activités de recherche et d'assurer des missions de formation continue.

Il propose aujourd'hui seize licences généralistes dans les domaines des sciences de l'homme et de la société, des sciences et techniques, des sciences du sport et de la motricité humaine, des lettres, langues et arts ou encore des sciences juridiques et sociales. Champollion, c'est aussi une offre de formation professionnalisant avec dix licences professionnelles, sept masters et une filière d'ingénieurs en informatique spécialisée dans le domaine de la santé.

Concernant la formation des adultes, l'AFPA est également présente sur la ville d'Albi.

- **Activité économique dont l'agriculture**

L'emploi est essentiellement tourné vers le secteur tertiaire, qui représente près de 64% des emplois locaux: administration, enseignement, santé et action sociale pour 34% et commerces, transport et services divers pour 30%.

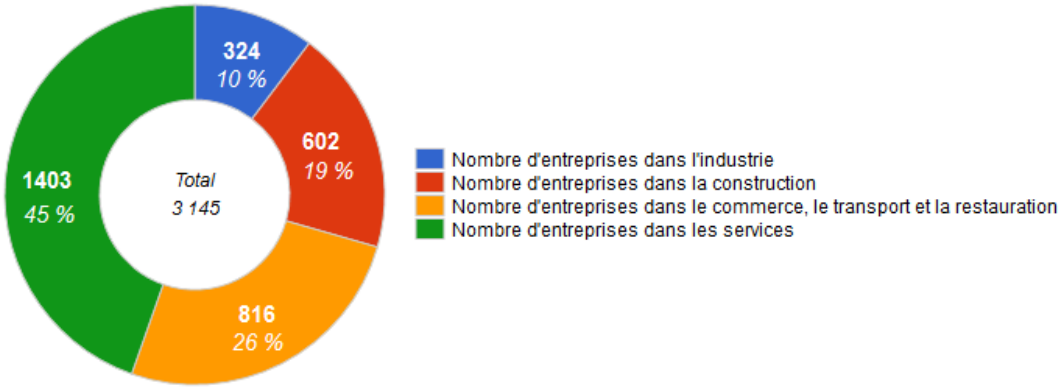

Quand on analyse le ratio entre les emplois locaux (14 887) et les actifs résidents sur le territoire et ayant un emploi (21 102), on voit émerger, en plus du pôle Carmausin, un certain nombre de pôles locaux attractifs du point de vue économique comme Cordes sur Ciel, Valence d'Albi, Alban, Réalmont, Lombers ou Montredon-Labessonnié

L'économie agricole en 2010 (2 303 emplois directs pour 2 054 exploitations) représentait encore **plus de 15 % des emplois** (contre 21% en 1999). Depuis 2000, la Superficie Agricole Utile est globalement en recul et près de 20% des exploitations ont disparu. Avec 2054 agriculteurs exploitants en 2010, en 10 ans, un agriculteur sur cinq a disparu. 56 % des exploitants vont atteindre l'âge de la retraite d'ici 2020. De l'entrée d'Albi, et sur l'axe Albi-Carmaux-Rodez, la part des exploitants sans successeur est très importante. Cela pose clairement l'enjeu foncier pour les terres agricoles périurbaines qui sont grignotées par l'urbanisation et l'étalement des zones résidentielles. **17,3% des exploitations** (361) **pratiquent les circuits courts** cela concerne majoritairement la viande (bovin, ovin, porcin, volailles) avec des ateliers individuels ou collectifs de transformation. Plusieurs signes officiels de qualité (AOC et Label Rouge) sont représentés sur le territoire : AOC Gaillac, AOC Roquefort, Label Rouge Veau d'Aveyron et du Ségala, Label Rouge Volailles fermières du Ségala, Label Rouge Ail rose de Lautrec.

En plus de l'abattoir de Carmaux, on dénombre sept ateliers agréés d'abattage de volailles et douze ateliers de découpe de viande dont deux multi-espèces à vocation collective : la SICA de Vaour et la CUMA l'Atelier à Laboutarié.

- **Culture, Patrimoine, Tourisme, Sports**

La lecture publique représente le premier champ d'intervention des communautés de communes, avec la création de médiathèques, la mise en place d'équipes professionnelles et l'animation de réseaux de lecture publique.

Le territoire bénéficie de l'implantation de **structures culturelles professionnelles de qualité**, connues et reconnues aux niveaux national et régional. Si la diffusion est bien organisée autour des villes, les pratiques amateurs sont très développées en milieu rural, dans le cadre du réseau associatif. Le spectacle vivant est très bien représenté sur le territoire, mais le manque de salles adaptées limite les diffusions professionnelles. Le projet de transformation, reconnu par la Région Grand Projet pour le Croissance et l'Attractivité en 2015, du Musée du Verre en Centre d'Art contemporain doit permettre de contribuer au rayonnement culturel et touristique du Carmausin.

Le territoire est fortement marqué par **les pôles touristiques majeurs d'Albi** (Grand Site Occitanie inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) **et Cordes sur Ciel** (Grand Site Occitanie).

Avec 5 500 lits marchands et près de 400 établissements, l'économie touristique du territoire (hors agglomération de l'Albigeois) représente 25% de la capacité d'hébergement touristique du département du Tarn. Sont les plus représentés les emplacements de camping (2 752 lits) et les gîtes familiaux (1 506 lits). La répartition géographique des hébergements souligne les zones à fort potentiel touristique : Cordes sur Ciel, Penne et les Gorges de l'Aveyron, Cap Découverte, Monestiès et la Vallée du Viaur, la Vallée du Tarn et le Centre Tarn avec Réalmont et Montredon-Labessonnié.

- **Emploi et Formation**

Le **Pôle Territorial appartient au bassin d'emploi Albi-Carmaux**, qui représente 51 300 emplois, avec 77 % des emplois qui relèvent du secteur tertiaire (INSEE 2014).

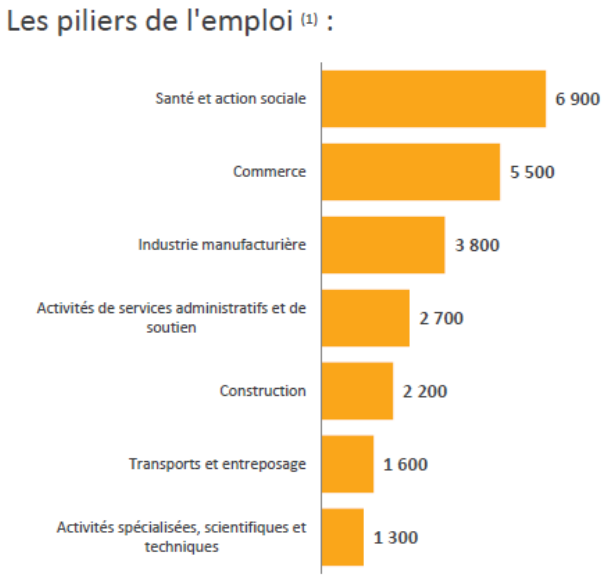

(1) Répartition de l'emploi salarié privé non agricole en 21 groupes NAF

Albi-Carmaux est le **bassin le plus tertiarisé du département du Tarn**. Les emplois sont le plus souvent à vocation présentielle, c'est à dire liés à la production de biens et services à destination de la population locale.
La santé-action sociale est le premier employeur privé du bassin devant le commerce. Ce secteur concentre 22 % des emplois salariés du privé soit une des proportions les plus élevées de la région. Le tissu industriel local s'articule autour de plusieurs activités : agroalimentaire, travail des métaux, fabrication de machines, de produits en plastique et en verre. Les autres activités sont liées aux besoins des entreprises (activités des services administratifs et de soutien, les activités spécialisées, scientifiques et techniques) et des échanges (transports).
Source : ACOSS - Secteur privé non agricole à fin décembre 2016 d'après Pôle Emploi Occitanie

L'analyse des déplacements domicile-travail indique que :

- 48 % des actifs vivent et travaillent au sein du territoire
- 39 % des actifs résidant sur le territoire travaillent à l'extérieur (majoritairement sur l'agglomération albigeoise)
- 23 % des emplois locaux sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire.

Avec un taux de chômage de 13,2%, en 2014, le territoire est légèrement en dessous de la moyenne départementale (14,1%). Cependant, la population du territoire n'échappe pas à la précarité avec près d'un ménage sur quatre sous le seuil de pauvreté.

- **Mobilités et Accessibilité dont mobilité douce**

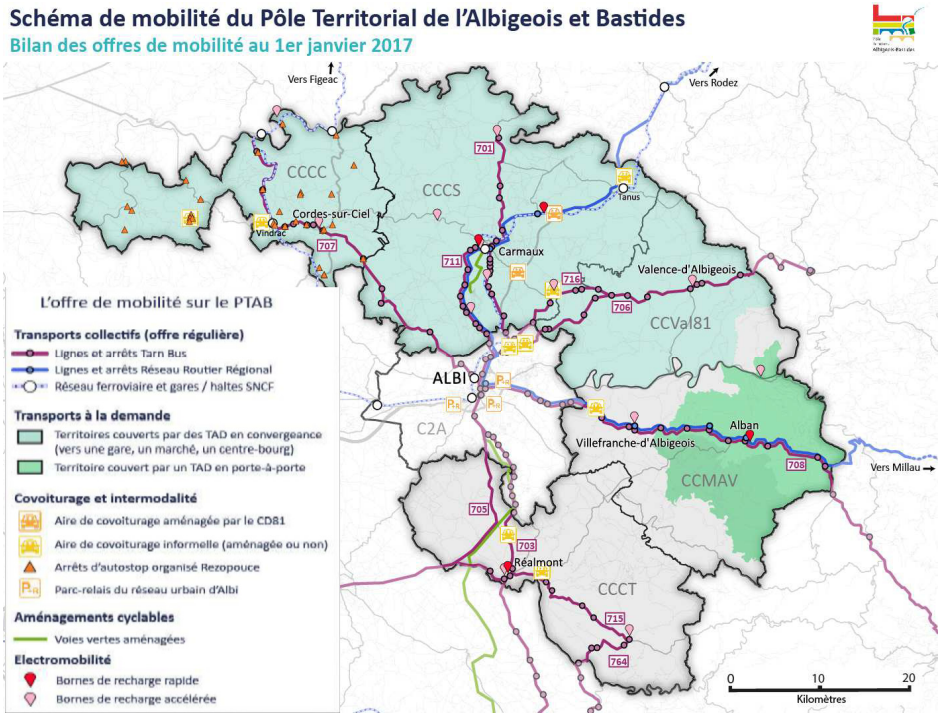

Le réseau Tarn Bus est plutôt attractif et bien utilisé : il est plébiscité par les automobilistes comme la meilleure alternative à l'automobile pour se rendre à Albi.
L'offre ferroviaire est peu compétitive et sous-exploitée en dehors de la gare multimodale de Carmaux (qui est en concurrence avec l'offre routière attractive vers Albi), la gare de Vindrac est mal reliée au centre de Cordes et la halte de Tanus est très peu utilisée.
Le Transport à la demande (TAD) est présent sur la plupart des communautés de communes (4 sur 5), mais globalement peu connu et sous-utilisé, avec des fonctionnements hétérogènes. Le covoiturage encore peu développé est plutôt de type informel : entre amis/voisins, à partir d'aires de covoiturage pas nécessairement aménagées, et/ou sans aucune organisation préalable (sauf « RézoPouce » sur la partie Cordes-Vaour).
L'enquête a révélé de nombreux utilisateurs du vélo, malgré le manque d'infrastructures cyclables adaptées : pistes/bandes cyclables et stationnement vélo.
L'amélioration de l'information sur les offres de mobilité existantes serait un préalable à toute mesure d'amélioration ou de création d'offres de mobilité.

- **Transition Ecologique et Energétique**

  - **Les consommations énergétiques**

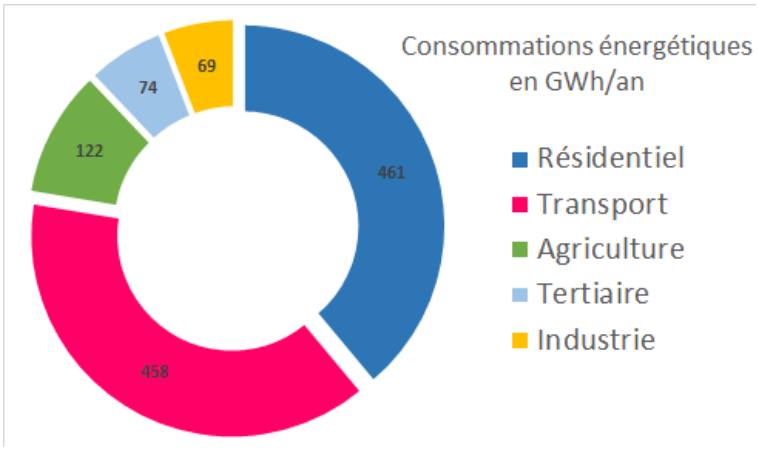

Le territoire présente une consommation énergétique de 1183 GWh/an dont près de 40% pour le résidentiel (2/3 du parc antérieur à 1975 et 1/3 des résidences principales au chauffage électrique) et 40% pour les transports.
Concernant ces derniers, les 2/3 (68%) concernent les déplacements domicile-travail (à 97 % en voiture individuelle). Le transit touristique correspond à 29 % de la consommation du secteur.
Enfin le tertiaire, l'agriculture et l'industrie représentent respectivement, 6 %, 10 % et 6 % des consommations.
Les énergies fossiles représentent 794 GWh/an, soit 67 % des consommations, l'électricité 21 % et le bois énergie seulement10%.

- **La production d'énergies renouvelables**

Le territoire produit chaque année 271 GWh d'énergie renouvelable soit 23 % des consommations totales. Le bois énergie arrive en tête (45% de la production) suivi de l'hydroélectricité (21%) et du photovoltaïque (21 %).
La production de chaleur renouvelable par le bois énergie concerne essentiellement le chauffage domestique. Les installations collectives et automatiques (réseaux de chaleur d'Alban et de Penne) ne représentent que 1% de la production.
Le territoire compte 16 installations hydroélectriques qui produisent 55,9 GWh/an.
A noter la présence d'un parc photovoltaïque au sol important (36,6 GWH/an), sur les friches industrielles et minières du Carmausin et sur la commune d'Assac.
Le photovoltaïque sur toiture produit en 2016 19,1 GWh. On dénombre sur le territoire 665 toitures dont 91% ont une puissance < 36 kWc.
Deux parcs éoliens sont en fonctionnement avec 10 machines sur la commune d'Assac et une sur la commune de Montauriol. La production éolienne est de 33,2 GWh/an

- **Les émissions de gaz à effet de serre**

Le niveau d'émission de GES a été estimé à 721 000 t.eq.CO2, soit environ 12,8 t.eq.CO2 par habitant.
L'activité agricole (du fait de l'importance de l'élevage) **représente à elle seule 73 % des émissions**. Les transports et le résidentiel représentent 1/4 des émissions tandis que les autres secteurs d'activités représentent moins de 3 % des émissions totales.

4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS

Dispositifs	Thématiques d'intervention	Enveloppe financière	Durée
LEADER 2014-2020	(RE.LOC.A.L.I.S.E.R : à partir des REssources LOCales de l'Albigeois, Lier l'Innovation et les Solidarités pour une Economie Résidentielle) - Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés - Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité - Un territoire à énergie positive pour la croissance verte - Partager et enrichir ses expériences par la coopération	2 270 000 €	2014-2020

Contrat de Ruralité	- Adapter les services aux nouveaux besoins de la population - Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville -Développer l'attractivité du territoire - Faciliter les mobilités et développer les usages numériques - S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte - Renforcer la cohésion sociale - Mettre en place et animer le Projet Alimentaire Territorial	2 237 014 € en 2017	2017-2022
Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV 1 et 2)	Pour devenir un territoire autonome énergétiquement et diminuer par quatre ses émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2050, en agissant sur le patrimoine public et le patrimoine privé résidentiel, la biodiversité et l'environnement la mobilité, le soutien aux initiatives citoyennes, l'émergence de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable et les circuits courts alimentaires.	2 000 000 €	2016-2019
Contrat d'Objectifs avec l'ADEME	Il accompagne un ensemble d'actions convergentes et intégrées : animation et coordination des actions climat-énergie, accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments, déploiement des énergies renouvelables, Développement de la mobilité et d'un urbanisme durable, développement des circuits courts pour l'alimentation, accompagnement de projets collectifs de transition énergétique…	193 000 €	2015-2018
Contrat de ville du Carmausin	Secteur prioritaire de la ville de Carmaux (à savoir les quartiers du Rajol, du Cérou, de Gourgatieux, Bouloc et Verrerie) : développement de l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi, amélioration du cadre de vie, renforcement de la cohésion sociale		2015-2020
Contrat Grand Site Occitanie/Pyrénées-Méditerranée	« Cordes sur Ciel et les cités médiévales » : il a pour objectifs de mettre en tourisme les éléments à forte valeur patrimoniale, de développer un tourisme de séjour et d'agir sur les différents leviers de l'attractivité touristique en s'appuyant sur 3 filières : le patrimoine et la culture, les activités de pleine nature, l'œnotourisme et les produits locaux.		2018-2022

Contrats Atouts Tarn	Le contrat Atouts Tarn prend en compte à la fois les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route…) et les solidarités humaines (enfance, famille, insertion, autonomie…). Il a été créé afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale. En préambule de ce nouveau dispositif, le Département a d'ores et déjà signé la charte départementale de solidarité avec les territoires le 14 février 2018.		2018-2020

4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

PNR du Haut-Languedoc	1 commune du PETR concernée : Montredon Labessonnié	Dans le Haut Languedoc, le contrat-cadre avec la Région pour la période 2018-2021, contribue à la mise en œuvre des priorités régionales (biodiversité, eau et milieux aquatiques, énergie) et des objectifs de la Charte (agriculture, communication, culture et patrimoine, développement économique, circuits de proximité, éducation au territoire, forêt, paysage, tourisme, urbanisme, évaluation de la Charte). Le premier contrat spécifique, qui contient une programmation financière, est conclu sur la période 2018-2019. Le montant total d'opération pour le Parc naturel régional du Haut Languedoc est de 1 439 360€, avec un financement régional de 289 565€.
SCoT du Grand Albigeois (Partie Sud) *47 communes* *99 000 habitants*	Deux communautés de communes concernées : Centre Tarn et Monts d' Alban-Villefranchois → Soit 30 % de la population du PETR	SCoT approuvé le 12 juillet 2011. La première révision du SCoT a été approuvée le 21 décembre 2017. Le territoire s'articule autour du pôle urbain d'Albi, des centralités de Réalmont et Alban et des relais de Villefranche d'Albigeois et Montredon Labessonnié. **Les enjeux :** • Aménager harmonieusement le territoire → Assurer un développement équilibré et équitable du territoire → Développer une offre en logements adaptée → Garantir les grands équilibres territoriaux et la mobilité des biens et des personnes • Préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoine d'aujourd'hui et de demain → Economiser et protéger les ressources naturelles → Révéler les sites et paysages qui fondent l'identité des territoires → Inscrire le Grand Albigeois dans une démarche durable de développement

		• Penser le développement économique comme un outil majeur d'aménagement de l'espace → Asseoir l'attractivité et l'identité du territoire → Promouvoir une agriculture qualitative et diversifiée → Ancrer le dynamisme économique au cœur du territoire → Conforter l'offre commerciale et son rayonnement → Promouvoir une gestion durable des sites d'activités économiques
SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais (Partie Nord) *70 communes* *41 000 habitants*	Trois communautés de communes concernées : Carmausin-Ségala, VAL 81 et Cordais-Causse → Soit 70 % de la population du PETR	SCoT en cours d'élaboration. Le projet de Scot a été arrêté en comité syndical le 17 avril 2018. Le territoire s'articule autour du pôle urbain de Carmaux, des centralités de Cordes sur Ciel et Valence d'Albigeois et d'un maillage de bourgs et villages ruraux. Le PETR est en charge de l'animation des travaux d'élaboration du SCoT via une mise à disposition de personnel. **Les enjeux :** • AXE 1 : Favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée • AXE 2 : Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables • AXE 3 : Favoriser les échanges entre les territoires du SCoT pour contribuer à rééquilibrer l'armature territoriale • AXE 4 : Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agri-environnementaux • AXE 5 : Favoriser l'émergence d'un territoire à énergie positive • AXE 6 : Valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers • AXE 7 : Favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale • AXE 8 : Favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence territoriale

Synthèse du diagnostic stratégique et positionnement par rapport aux défis Occitanie 2040

Atouts	Faiblesses
▪ Une attractivité résidentielle et touristique : de nouveaux arrivants jeunes et actifs ▪ Un cadre de vie de qualité: services, animations, culture et environnement ▪ Des ressources naturelles et patrimoniales préservées ▪ Un bassin d'emploi et de consommation de 150 000 habitants ▪ Une économie de services créatrice d'emplois (dont économie sociale) ▪ Un tissu de TPE bien réparties sur le territoire ▪ Une agriculture dynamique et des productions agricoles de qualité ▪ Des intercommunalités organisées autour de bassins de vie	▪ Un vieillissement marqué ▪ Des revenus modestes et une frange de la population en difficulté d'insertion ▪ Des situations d'enclavement, d'isolement, des problèmes de mobilité et d'accessibilité ▪ Des besoins de création de services complémentaires et d'adaptation de services existants ▪ Des retards d'équipement : connexion haut débit, production d'énergie renouvelable ▪ Un manque de coordination des différents acteurs ▪ Des besoins d'accompagnement renforcé des initiatives et des activités en place ▪ Un déficit d'image avec des besoins de promotion, de communication et d'information ▪ Un territoire très dépendant de l'agglomération
Opportunités	**Menaces**
▪ Poursuite du désenclavement Toulouse-Rodez ▪ Un renouvellement de la population, moteur de changement ▪ Développement des TIC et déploiement de nouvelles technologies ▪ Les dispositifs et les programmes énergie-climat mis en place sur le territoire ▪ Une organisation territoriale renforcée et un nouveau dialogue avec l'agglomération albigeoise ▪ La présence du pôle de recherche et d'enseignement d'Albi	▪ Des retards d'investissement par manque de moyens et d'initiatives pour faire face aux nouveaux enjeux ▪ Fermeture et appauvrissement du territoire ▪ Possibilité de dégradation des ressources naturelles et du cadre de vie ▪ Un certain essoufflement et des difficultés de renouvellement du bénévolat associatif ▪ Un certain déséquilibre territorial interne ▪ Une concurrence accrue avec les territoires voisins de proximité

Le territoire de l'Albigeois et des Bastides inscrit ses **orientations de développement en cohérence avec les 3+1 Défis « Occitanie 2040 »** :

- **Le Défi de l'accueil - promotion sociale et excellence environnementale** : l'attractivité de notre territoire est fragile et doit être soutenue en renforçant le pôle d'activités et de services du Carmausin mais aussi en améliorant l'offre de santé et en adaptant les services dans les bourgs ruraux, qui irriguent l'ensemble du territoire jusque dans les secteurs de montagne les plus fragilisés, où les questions de vieillissement et de mobilité sont les plus prégnantes… tout en prenant en compte la rénovation énergétique des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique des populations les plus fragiles.

- **Le Défi des coopérations pour garantir le développement local :** l'attractivité du territoire, au niveau des bourgs ruraux, comme du Carmausin et dans l'influence de l'aire urbaine d'Albi, se nourrit de l'interdépendance avec l'agglomération albigeoise du point de vue de l'activité économique et de l'emploi, de la complémentarité des services comme du rayonnement culturel et touristique. La relation avec l'agglomération albigeoise doit être renforcée pour pouvoir construire de nouveaux partenariats sur la base d'actions concrètes, dans les domaines de l'énergie, du tourisme, de l'alimentation, de la mobilité et des déplacements…

- **Le Défi du rayonnement régional au service de tous :** le territoire s'inscrit dans les dynamiques du bassin d'emploi d'Albi-Carmaux, qui fait partie du « système métropolitain en étoile » qui relie la métropole toulousaine aux villes moyennes et à leurs espaces de rayonnement.

- **Le Défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique :** le territoire est engagé depuis une dizaine d'année dans la construction et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial. Aujourd'hui le PETR est engagé dans l'élaboration mutualisée de cinq PCAET, conformément à la loi sur la transition énergétique. Le territoire est engagé dans une démarche de Territoire à Energie Positive, ce qui signifie que le territoire se met en capacité de produire plus d'énergie que ses propres besoins. Ce nouveau PCAET, en cours d'élaboration, affiche une ambition forte pour 2050 en cohérence avec les objectifs de la Région Occitanie.

ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE ALBIGEOIS BASTIDES

5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE

Le territoire de l'Albigeois et des Bastides, à la fois péri-urbain et rural, connaît un **regain d'attractivité résidentielle**, depuis les années 2000, ce qui s'est traduit par un renouveau démographique avec l'arrivée de jeunes ménages actifs, autour de l'aire urbaine d'Albi, le long des axes majeurs et dans les bourgs les mieux desservis. Ce regain d'attractivité est aujourd'hui fragile et doit être encore conforté.
Les collectivités locales (communes et intercommunalités) ont, quant à elle, beaucoup investi pour adapter et améliorer les services à la population, créer de nouveaux équipements modernes, qui ont aussi participé à la dynamisation de l'économie locale (artisanat-commerce, secteur du bâtiment).

Dans le même temps, le territoire est confronté à un **vieillissement marqué de la population** avec les problèmes liés à la dépendance, au maintien à domicile et à la difficulté d'accès aux soins. La question de la santé devient prégnante du fait de besoins croissants confrontés à une dégradation de l'offre de soins, enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et le maintien des populations. De même, l'accès à la culture pour tous et partout est un facteur essentiel de la qualité de vie dans le territoire. Ces différents services à la population constituent la base de l'économie présentielle du territoire, qui représente aussi gisement d'emplois de proximité.
Le développement d'une économie de proximité doit s'appuyer sur les ressources locales : près de 400 exploitations agricoles développent les circuits courts, en relation avec le bassin de consommation immédiat de l'Albigeois, le développement d'un tourisme de séjour prend en compte la mise en valeur du patrimoine et des activités de pleine nature.

Cependant les niveaux de revenus de la population du territoire, compte tenu d'un tissu économique fragilisé, ne produisent pas tous les effets escomptés en termes de création d'activités résidentielles et d'emploi local.

La valorisation d'une économie résidentielle doit donc aussi être accompagnée du **soutien au développement du système productif local** : soutien aux dynamiques agricoles, transmission-reprise des activités et services en place, appui au développement des entreprises locales et accueil d'entreprises nouvelles en création.

Depuis 2014, les élus affichent **l'ambition d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050**. Dans le cadre de l'élaboration en cours des cinq PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) mutualisés, le Pôle Territorial a la volonté de s'engager dans une transition énergétique et écologique ambitieuse et de contribuer ainsi aux objectifs de la Région Occitanie.

Le lien et l'articulation avec l'agglomération albigeoise : l'attractivité du territoire se nourrit de l'interdépendance avec l'agglomération albigeoise du point de vue de l'activité économique et de l'emploi, de la complémentarité des services comme du rayonnement culturel et touristique.

- **Les principaux défis :**

A la lumière du diagnostic participatif qui a permis de définir les orientations du Projet de Territoire, **cinq défis majeurs ont été identifiés** :

- **Soutenir l'attractivité résidentielle** à travers une politique dynamique et maîtrisée de l'habitat, du logement, de l'amélioration du cadre de vie et une offre de services adaptée (notamment pour les jeunes ménages)
- **Améliorer la qualité de vie et renforcer les solidarités** en prenant en compte le vieillissement de la population, les niveaux de revenus, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et les disparités territoriales
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi,** à travers l'amélioration de l'accueil des entreprises, le développement d'une économie de proximité et de services, le soutien à l'émergence de systèmes alimentaires locaux et le développement d'une économie touristique (en lien avec les grands sites d'Albi et Cordes sur Ciel)
- **S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte**, pour devenir territoire à énergie positive en 2050, en agissant sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités et les déplacements et le développement de la production d'énergie renouvelable
- **Développer de nouveaux partenariats** avec l'agglomération albigeoise et les territoires voisins

- **Trois enjeux prioritaires et un enjeu transversal :**

- **Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie**
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi**
- **S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte**
- **Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert**

5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

Lors de sa séance du 12 février 2016, l'assemblée départementale réunie à l'occasion du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016, a souhaité une nouvelle formalisation de ses politiques publiques déclinées en orientations politiques présentées ci-dessous :

Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais	Assurer une présence de proximité en partenariat	. Connaître pour agir . Elaborer et suivre les schémas sociaux départementaux en lien avec les partenaires . Favoriser la cohésion sociale et la solidarité à chaque échelon territorial . Assurer un accueil de proximité pour favoriser l'information et l'orientation . Assurer un accompagnement global des personnes et des familles
	Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles	. Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité . Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif . Mieux repérer et traiter les situations d'urgence . Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles . Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte
	Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	. Assurer l'information des personnes âgées et handicapées . Prévenir la perte d'autonomie . Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles . Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil . Assurer les recouvrements et la gestion des reversements . Participer à la protection des personnes majeures vulnérables
	Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement	. Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité . Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté . Lutter contre les exclusions et les discriminations . Favoriser l'insertion par et dans le logement . Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social
Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire	Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité	. Soutenir le développement touristique . Soutenir le développement agricole et rural
	Faciliter la mobilité des Tarnais	. Améliorer et entretenir les liaisons routières . Favoriser l'intermodalité et le partage de la route
	Assurer une solidarité territoriale	. Poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie tarnaise dans le domaine du numérique . Soutenir le développement territorial . Favoriser l'accès des services pour tous . Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire . Développer l'ingénierie territoriale
	Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement	. Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace . Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire . Agir en faveur de la transition énergétique . Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement et du Développement Durable

Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre	Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite	. Contribuer à la réussite éducative pour tous et lutter contre le décrochage scolaire . Favoriser l'éducation citoyenne . Mieux-être et mieux vivre ensemble . Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde . Investir dans l'enseignement supérieur pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité
	Promouvoir la pratique sportive et agir pour la jeunesse	. Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire . Favoriser les loisirs sportifs et touristiques . Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes
	Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales	. Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre . Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais et favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre
Un Département responsable		Cet axe s'intéresse principalement à l'organisation interne du Département et de ses services.

Le développement des territoires est une priorité du Département du Tarn. Le Conseil Départemental apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil départemental du Tarn partage les enjeux portés par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et interviendra à ses côtés afin d'assurer la solidarité territoriale en facilitant l'accès des services et en favorisant son attractivité.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Conseil départemental propose un programme d'actions sur six ans pour renforcer l'offre de services dans les bassins de vie présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma vise également à réduire les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population. Le Département participe par ailleurs au financement des créations de maison de service aux publics.

Le Conseil départemental développe des actions spécifiques en faveur de la démographie médicale afin d'anticiper et endiguer la désertification médicale : ouverture d'un numéro de téléphone unique à destination des professionnels de santé, évènementiels et promotion du territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides. A travers le Fonds de Développement Territorial, le Conseil Départemental participe également financièrement à la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire.

Le Conseil départemental poursuivra ses actions afin de développer l'attractivité du territoire. A ce titre, il soutient la création et le développement de projet d'aménagements structurants. Le Département participe notamment aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil départemental soutient également la création d'équipements sportifs et culturels, qui encouragent la création de lien social autour de pratiques culturelles et sportives.

Le Département conçoit et met en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique. Le Département souhaite renforcer son accompagnement technique des territoires en partenariat avec les collectivités locales et plus particulièrement les communautés de communes, mais également conforter son accompagnement des offices de tourisme. Il s'agit de co-construire une stratégie de développement touristique partagée et de créer les conditions d'une nouvelle forme d'organisation performante.

Le Département du Tarn a fait le choix de maintenir son soutien à l'agriculture et à la forêt dans le cadre d'une convention signée avec la région Occitanie. L'agriculture de groupe est un levier de compétitivité et de modernisation qui reste fortement soutenu par le Département à travers sa

participation financière à la FDCUMA et à l'ATAG. De nombreuses actions sont liées à la préservation de l'environnement et de la biodiversité telles que le soutien au développement des pratiques respectueuses de la vie du sol, de l'environnement et de la qualité de l'eau avec l'association Sol et Eau en Ségala. Le Département participe par ailleurs au maintien des contrôles sanitaires des troupeaux, gage de sécurité pour les éleveurs et les consommateurs

5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure.** Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager** des **politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international,** des **politiques ambitieuses** dans les domaines de l'**innovation**, de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants,**
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager** en **partenariat** avec les **Départements**, une **nouvelle génération** de **politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **M**étropoles**,**
- Les **C**ommunautés d'**A**gglomération ou **U**rbaine qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque **T**erritoire de **P**rojet **rural** à savoir les **P**ôles d'**E**quilibre **T**erritoriaux et **R**uraux, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, **la structuration de Territoires**

de Projets en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,

- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
  - de ses **dispositifs** d'intervention **thématiques**,
  - du **CPER** et des **CPIER**,
  - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **C**ontrat **T**erritorial **O**ccitanie / **P**yrénées-**M**éditerranée avec le **PETR de l'Albigeois et des Bastides** et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :
- **soutenir** les **fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** les **spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager** les **dynamiques innovantes** dans ce territoire,
- **contribuer** à l'**attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement,**
- **fortifier l'attractivité** des **Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs.

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique**, l'**économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **S**chéma **R**égional de **D**éveloppement **E**conomique pour l'**I**nnovation et l'**I**nternationalisation-SRDEII (**SRDEII)** approuvé le **3 février 2018,**
- **l'agriculture**, l'**agroalimentaire** et la **Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **P**lan **R**égional de l'**A**limentation et de **P**rojets **A**limentaires de **T**erritoires.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **S**chéma **R**égional de l'**E**nseignement **S**upérieur, de la **R**echerche et de l'**I**nnovation (**SRESRI**) constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau **P**rogramme **R**égional de **F**ormation en référence à la **S**tratégie **R**égionale pour l'**E**mploi et la **C**roissance (SREC) et l'**apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités** et **l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- La **Santé et le Médicosocial**,
  Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.

la transition écologique et **énergétique,**

Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition** de **devenir** la **première Région à énergie positive** (**REPOS**) **d'Europe**. Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants:
- **diviser par 2** la **consommation d'énergie** par habitant,
- **multiplier par 3** la **production d'énergies renouvelables**.

- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024,**

- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des** « **Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'**EPFE Occitanie** ou la **SAFER Occitanie,**
- **la valorisation** des **activités culturelles**, du **Patrimoine,** des **métiers d'art**, de **l'économie touristique** et des **activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.
  La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **s**chéma **r**égional de **d**éveloppement du **T**ourisme et des **l**oisirs **2017-2021**.
  Le développement et la promotion des **G**rands **S**ites **O**ccitanie / **P**yrénées-**M**éditerranée s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.
  la Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.
- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**
  - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie :, aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,…
  - **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance,**
  - **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
  - **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
  - **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
  - **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
  - qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
  - **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,…
  - **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
  - développement des **énergies renouvelables**,…

L'Assemblée des Territoires créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.
En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée prend en considération l'action de la Région en faveur de la Montagne

Forte des deux massifs Pyrénées et Massif Central qui couvrent au total plus de la moitié du territoire, la Région Occitanie a affirmé sa volonté de mettre en place une politique régionale rénovée de la montagne, futur Plan Montagne, qu'elle élaborera en lien avec les acteurs concernés**.**
Acté par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017, le **Parlement de la montagne** a été installé le 19 janvier 2018, après une phase de concertation avec l'ensemble des forces vives de la montagne d'Occitanie. Cette instance de concertation innovante, a vocation à fédérer la communauté des deux massifs en région, construire une stratégie nouvelle et identifier les actions prioritaires à mettre en place.

Les territoires concernés seront ainsi associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Montagne.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** **et** les **orientations stratégiques** de la **Région.**

Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques :**

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroitre la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4ème défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement…), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles…). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi** pour une **République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.

- elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.

- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU POLE TERRITORIAL PARTAGEE PAR LE PETR ALBIGEOIS BASTIDES, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET LA REGION OCCITANIE

6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES PARTAGES PAR LE PETR, LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA REGION OCCITANIE

Trois enjeux prioritaires et un enjeu transversal :

- **Enjeu 1 - Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie** :

Le territoire connaît un solde migratoire positif avec l'arrivée de jeunes ménages actifs, en attente de services, pour concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle. L'accueil de nouvelles populations nécessite l'adaptation des services, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants.
Le territoire connait aussi un vieillissement important avec 15% de la population de plus de 75 ans. L'offre de service de santé est donc un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et le maintien des populations.
Le pôle Carmausin et le maillage que représente les bourgs centres est essentiel aux équilibres internes du territoire. Ils jouent un rôle structurant en matière de commerces, de services, de logements et d'équipements (enfance-jeunesse, santé, culture, loisirs, sports…).
Ces pôles structurants sont confrontés à plusieurs défis : vieillissement de la population, étalement urbain, vacance des logements et habitat dégradé, fragilité du tissu commercial et menaces sur les services essentiels.
Le territoire vise à développer une offre de service répondant, au plus près, aux besoins des habitants. Ces différents services à la population constituent une grande part de l'économie présentielle du territoire.

- **Enjeu 2 - Soutenir l'économie locale et l'emploi** :

La valorisation d'une économie résidentielle doit être accompagnée d'un soutien au développement du système productif local : transmission-reprise des activités et services en place, appui au développement des entreprises locales et accueil d'entreprises nouvelles en création. Les zones d'activités bien réparties sur le territoire, confortent le Carmausin et les bourgs-centres comme des pôles d'attractivité économique et d'équilibre territorial.
L'économie de proximité s'appuie sur la valorisation des ressources locales (non délocalisables).
Près de 60% de la superficie du territoire est dédiée à l'agriculture avec plus de 2 000 exploitations agricoles, et près d'une exploitation sur cinq qui commercialise au moins une partie de sa production en circuit court.
L'économie touristique du territoire, qui représente 25% de la capacité d'hébergement du département est développée autour de Cordes sur Ciel, Penne et les Gorges de l'Aveyron (Grand Site Occitanie), avec Monestiès et la vallée du Cérou, le patrimoine industriel du Carmausin et le pôle verrier en développement, au nord jusqu'à la vallée du Viaur en limite de l'Aveyron, au sud la Vallée du Tarn et Centre Tarn en lien direct avec l'Albigeois.

- **Enjeu 3 - S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte:**

Les consommations énergétiques directes du territoire sont estimées à 1 183 Gigawattheure (GWh) par an. 40 % de ces consommations sont liées au chauffage et aux consommations électriques des logements et des bâtiments.
La rénovation énergétique du bâti représente donc un enjeu majeur pour la transition énergétique. Les collectivités locales, qui se veulent être exemplaires, sont particulièrement engagées dans la rénovation énergétique et la gestion économe de leur patrimoine.
L'ensemble du territoire est mobilisé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables pour devenir Territoire à Energie Positive en 2050, dans la trajectoire REPOS de la Région Occitanie.

- **Le 4ème enjeu transversal** pris en compte dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures opérationnelles

Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert : en veillant aux équilibres internes, au renforcement des solidarités et des actions communes entre les différentes collectivités et les différents acteurs, en initiant de nouvelles coopérations avec les territoires voisins sur des objectifs et des actions concrètes, en particulier avec l'agglomération albigeoise.

6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL

Enjeux prioritaires		Objectifs stratégiques	Mesures Opérationnelles
AXE 1	Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie	Accueillir de nouveaux habitants	M1 : Revitaliser les cœurs de ville et les bourgs-centres
			M2 : Compléter l'offre de services enfance - jeunesse
			M3 : Accompagner la rénovation du parc de logements communaux
		Améliorer le cadre de vie	M4 : Qualifier les espaces publics dont les mobilités douces
		Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	M5 : Améliorer l'offre de soins pour tous
			M6 : Adapter les équipements publics sociaux, culturels, et sportifs
AXE 2	Soutenir l'économie locale et l'emploi	Améliorer l'accueil des entreprises et des activités	M7 : Valoriser les zones d'activités et adapter les équipements
		Soutenir le développement d'une économie de proximité	M8 : Maintenir et valoriser les commerces et services essentiels
			M9 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité
		Développer l'économie touristique	M10 : Améliorer l'accueil et l'information touristique
			M11 : Qualifier les activités, les itinéraires et les sites naturels remarquables
			M12 : Contrat Grand Site Occitanie « Cordes et les cités médiévales »
AXE 3	S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte	Réduire les consommations d'énergie	M13 : Encourager la sobriété énergétique et dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments publics
		Développer la production d'énergie renouvelable	M14 : Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable (solaire, bio masse, éolien, hydroélectrique…)
		Faciliter les mobilités et optimiser les déplacements	M15 : Développer l'inter modalité des moyens de déplacement et les mobilités douces
AXE 4	Contruire un territoire équilibré, solidaire et ouvert	Gouvernance et démocratie participative	M16 : Mobiliser l'ingénierie du développement territorial

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le Conseil Départemental du Tarn interviendra dans le cadre du présent contrat selon les modalités d'intervention définies par son assemblée délibérante.
Le Conseil Départemental pourra notamment mobiliser les dispositifs suivants :

I. ANIMATION TERRITORIALE

Le Conseil Départemental a souhaité créer un axe particulier dans le cadre du Fonds de Développement Territorial consacré à « l'animation des territoires locaux reconnus dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec le Département ».
Dans ce cadre, une dotation peut être attribuée aux structures organisées en Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux. Cette dotation est constituée d'une part fixe et d'une part variable déterminée selon la densité relative par habitant du territoire.

II. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (Fonds de Développement Territorial /Axe 1)

- Participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local (Mesure dédiée aux communes de moins de 2000 habitants)

Type de projets éligibles :

- ✓ Travaux de construction, modernisation, extension et réparation de bâtiments communaux (hors immeubles classés) ainsi qu'aménagement d'espaces publics,
- ✓ Travaux de construction, modernisation et extension de groupes scolaires,
- ✓ Travaux de construction et d'aménagement de bibliothèques entrant dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux de financement apporté par le Département varie de 35 à 45 % en fonction de l'écart constaté entre l'effort fiscal de la collectivité et l'effort fiscal moyen de la strate de population. Le plafond de dépense subventionnable sur le triennal (2018-2020) est de 100 000 euros.

Pour les communes de 500 à 1999 habitants, le taux de financement apporté par le Département peut aller jusqu'à 30%. Le plafond de dépense subventionnable sur le triennal (2018-2020) est de 150 000 euros.

- Aide à la réfection des dégâts sur voies communales consécutifs aux intempéries

Le conseil départemental participe à la réfection des dégâts sur voies communales consécutifs aux intempéries.

- ✓ Les devis maximum subventionnable HT par commune sinistrée sont fixés à 50 000 €
- ✓ Le taux d'intervention du Département est de maximum 20 %.

- Concours financiers aux travaux de voirie d'intérêt local

Le Conseil départemental vote chaque année une dotation globale départementale, répartie ensuite entre les cantons au profit des maîtres d'ouvrage. Seuls les travaux des communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles à cette mesure.

Type de projets éligibles :

- ✓ Travaux de gros entretien sur les voies d'intérêt local
- ✓ Travaux neufs de modernisation du réseau local

Les taux de subvention varient de 35 à 50 % calculés à partir de l'effort fiscal.

- Etudes préalables aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal

Le Département accompagne les communes pour leurs études préalables à des projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal.

Pour les communes de moins de 2000 habitants la subvention maximale pouvant être attribuée chaque année est de 3 750 euros. Le taux est de 70%

Pour les communes de plus de 2000 habitants la subvention maximale pouvant être attribuée chaque année est de 7 500 euros. Le taux est de 50%

III. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (Fonds de Développement Territorial / Axe 2)

- Concours financier aux travaux de voirie d'intérêt communautaire

Le Conseil départemental vote chaque année une dotation globale départementale, répartie ensuite entre les cantons au profit des maîtres d'ouvrage. Les groupements intercommunaux qui ont pris la compétence voirie et dont les travaux seront réalisés dans les communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles à cette mesure.

Type de projets éligibles :

- ✓ Travaux de gros entretien sur les voies d'intérêt local
- ✓ Travaux neufs de modernisation du réseau local

Les taux de subvention varient de 35 à 50 % calculés à partir de l'effort fiscal.

Sur le territoire des communautés d'agglomération, la détermination de la répartition cantonale se fera au sein d'un comité de pilotage composé des Conseillers départementaux concernés (qui piloteront cette instance) et des représentants des communes de – 2 000 habitants de l'agglomération.

- Aide à la réparation des dégâts sur voies d'intérêt communautaire consécutifs à des intempéries

Le conseil départemental participe à la réfection des dégâts sur voies d'intérêt communautaire consécutifs aux intempéries.

- ✓ Les devis maximum subventionnable HT par commune sinistrée sont fixés à 50 000 €
- ✓ Le taux d'intervention du Département est de maximum 20 %.

- Études préalables aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier intercommunal

Le Département accompagne les intercommunalités pour les études préalables à leurs projets d'investissement sur le patrimoine immobilier intercommunal.

La subvention maximale pouvant être attribuée chaque année est de 15 000 euros. Le taux est de 50%

IV. CONTRAT ATOUTS TARN 2018-2020 (Fonds de Développement Territorial /Axe 3)

Le contrat Atouts Tarn, construit en concertation avec les intercommunalités a été créé afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale. Il prend en compte l'ensemble des politiques départementales aussi bien les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route,…) que les solidarités humaines (enfance, famille, insertion, autonomie…).

Le contrat Atouts Tarn est également un dispositif qui vient soutenir les opérations d'investissement portées essentiellement par les communes de plus de 2 000 habitants et les intercommunalités.

- Contrat Atouts Tarn conclus avec les intercommunalités

L'objet de cette mesure est de mettre en place un contrat d'objectifs consacré :

- ✓ à la réalisation de projets structurants en matière d'aménagement de l'espace pouvant s'intégrer dans un dispositif contractuel,
- ✓ à la réalisation d'opérations d'intérêt départemental concourant à des enjeux d'aménagement du territoire ou répondant aux besoins en services essentiels à la population.

Les contrats seront conclus avec un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ils concerneront :

- ✓ essentiellement des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI d'une part,
- ✓ des opérations portées par des maîtres d'ouvrage publics (communes, groupements de communes,…), associatifs ou privés d'autre part, sous réserve, pour ces derniers, que leurs projets puissent être reliés à une des compétences départementales.

Les projets portés par les intercommunalités devront s'inscrire dans les thématiques définies ci-dessous :

- ✓ Équipements à vocation sociale et éducative
- ✓ Maisons de santé
- ✓ Maisons de service public
- ✓ Équipements culturels, sportifs et touristiques
- ✓ Aménagement des espaces publics à caractère patrimonial ou touristique et des liaisons douces (seront privilégiées les opérations aux abords d'une route départementale)
- ✓ Les services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural (lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente)

- Aide aux communes de plus de 2 000 habitants

Les projets portés par des communes de 2 000 à 10 000 habitants sont instruits dans le cadre d'une dotation triennale maximale d'aide calculée en fonction du nombre d'habitants :

- ✓ de 2 000 à 3 500 habitants : 100 000 euros
- ✓ de 3 501 à 10 000 habitants : 200 000 euros

A noter que pour ces seuils de population, les investissements d'intérêt communal pourront être éligibles à une aide départementale et un déplafonnement de l'enveloppe triennale pourra être envisagé s'agissant des équipements scolaires.

Les projets portés par des communes de 10 001 à 35 000 habitants ne sont pas instruits dans le cadre d'une dotation triennale. Le Département pourra intervenir exceptionnellement sur des opérations d'intérêt communal si ces dernières peuvent être reliées à une des compétences départementales ou sur la réalisation d'équipements scolaires et/ ou périscolaires lorsque ces derniers sont situés dans le ou les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

Les projets portés par des communes de plus de 35 000 habitants ne sont pas instruits dans le cadre d'une dotation triennale. Le Département pourra être amené à intervenir pour la réalisation d'équipements scolaires et/ ou périscolaires lorsque ces derniers sont situés dans le ou les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

Pourront être également examinés pour attribution d'une aide départementale : les études d'opportunité et de faisabilité, les actions spécifiques de fonctionnement ainsi que les projets d'investissement en fonction des priorités d'interventions définies par l'Assemblée départementale.

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

La Région mobilisera, dans le cadre du présent **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**, **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes qui constituent la feuille de route commune.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES :

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les **C**ommissions **P**ermanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.
Les **Contrats pluriannuels** ***« Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »*** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent Contrat Territorial.
La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie.** Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région.**

DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.
Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.
Les montants de ces dotations seront définis comme suit :
- un tiers du fonds égalitairement réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

INGENIERIE TERRITORIALE :

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes); Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats Territoriaux ruraux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.
A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.
Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.
L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader

- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maitrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maitrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris
- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, Pnr…)
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.
La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le territoire de l'Albigeois et des Bastides est particulièrement concerné par le programme européen **LEADER**.

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire de l'Albigeois et des Bastides.
  Ce comité a pour missions :
  - d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
  - d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
  - de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du conseil de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.
Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

- Un **C**omité d'**O**rientation et de **P**rogrammation, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.
  Ce comité a notamment pour missions :
  - d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
  - d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),

- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le département du Tarn et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le département du Tarn est assuré par le Conseil Départemental du Tarn.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département du Tarn et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.
Ces propositions seront présentées sur la base d'un support numérique commun.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- ❑ Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- ❑ Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- ❑ Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- ❑ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- ❑ Les plans,
- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.
A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, le-dit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.
En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à , le

Le Président du Conseil Départemental du Tarn

Christophe RAMOND

Le Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Didier SOMEN

La Présidente du Conseil Régional Occitanie

Carole DELGA

ANNEXES

1/ Les objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure.

2/ Liste indicative des projets qui seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels dans le respect des dispositifs et critères d'intervention en vigueur des partenaires cofinanceurs potentiellement concernés sur la période 2018/2021

Enjeu partagé : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

Objectif stratégique : Accueillir de nouveaux habitants

Fiche mesure n° 1 : Revitaliser les cœurs de ville et les bourgs-centres

-Contexte général :
Le maillage assuré par les bourgs centres est essentiel aux équilibres internes du territoire. Ces polarités jouent un rôle structurant dans la réponse aux besoins de la vie quotidienne des habitants : offre en matière de commerces, de services, de logements et de divers équipements (enfance-jeunesse, santé, culture, loisirs, sports…).
Ils constituent par ailleurs des lieux d'identité territoriale et de vie sociale (vie locale et associative, marchés…).
Ces fonctions de centralité essentielles rayonnent sur l'ensemble du territoire environnant. Une perte d'attractivité et de vitalité peut ainsi affecter tout le bassin de vie qui les entoure.
Les bourgs centres sont confrontés à plusieurs défis. Le vieillissement de la population, l'étalement urbain, la vacance des logements, l'habitat dégradé, la fragilité du tissu commercial ou encore le maintien de l'offre en services sont autant de fragilités et de menaces.
La revitalisation et la redynamisation des bourgs centres constituent un enjeu majeur pour le territoire.

-Objectifs de la mesure :
- Développer la capacité d'accueil locatif des villes et centres-bourgs, notamment dans les centres anciens
- Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services
- Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics, en limitant l'usage de la voiture pour les petits déplacements avec l'aménagement de liaisons douces en agglomération

-Contenu de la mesure :
- Aménagements qualitatifs des espaces publics et des entrées de villes
- Création de liaisons douces dans les cœurs de villes et dans les bourgs-centres
- Aménagement d'espaces de stationnement en lien avec le projet de revitalisation commerciale du cœur de bourg, développement des aires de covoiturage en périphérie
- Travaux de démolition et d'aménagement favorisant la recomposition du tissu urbain
- Création d'espaces publics, de jardins partagés
- Réhabilitation des façades
- Construction ou réhabilitation d'équipements sportifs
- Signalétique commerciale et patrimoniale
- Réhabilitation et rénovation énergétique des logements sociaux et des logements communaux à vocation sociale et locale

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communes, communautés de communes

-Localisations spécifiques éventuelles :
- Communes « villes centres » des bassins de vie ruraux
- Pôles de services de + de 1500 habitants qui remplissent une fonction de centralité
- Pôles de services de – de 1500 habitants qui assurent un rôle pivot dans les territoires de faible densité démographique (anciens chefs-lieux de canton)

- Critères de sélection des projets :
Projet de développement Bourg centre
Candidature de la commune au dispositif régional, avec implication de la Communauté de Communes

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
13 villes et bourgs-centres ont été identifiés à l'échelle du Pôle territorial :
- Carmaux-Blaye les Mines
- Réalmont
- Monestiés

- Valence d'Albigeois - Valderiès - Pampelonne - Mirandol-Bourgnounac - Alban - Villefranche d'Albigeois - Cordes sur Ciel-Les Cabannes - Montredon-Labessonnié - Penne - Vaour
- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : 6 bourgs-centres en pré-candidature en 2018. **- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation) - Nombre de bourgs centres accompagnés - Nombre et nature des opérations portés par les bourgs centres
Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Mesure 2 du Contrat de Ruralité « Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville »
Caractéristiques particulières de la fiche mesure : Nécessité de s'inscrire dans le dispositif spécifique de la Région

Enjeu partagé : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

Objectif stratégique : Accueillir de nouveaux habitants

Fiche mesure n°2 : Compléter l'offre de services enfance-jeunesse

-Contexte général :
Le territoire connaît une évolution démographique grâce à un solde migratoire positif. Cette nouvelle population est pour l'essentiel composée de jeunes ménages actifs, en attente de services, pour concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle. Les territoires ruraux, plus qu'ailleurs, doivent en fonction de leur potentialité, organiser, structurer et mutualiser une offre de service répondant, au plus près, aux besoins des habitants (proximité, offre adaptée et bien évaluée…). L'accueil de nouvelles populations nécessite la création de services et notamment en ce qui concerne la garde d'enfants.

-Objectifs de la mesure :
- Accès des populations aux services de proximité en lien avec leurs besoins
- Maintien et installation durable des populations et notamment les jeunes actifs
- Adapter les services aux besoins de la population et des nouveaux arrivants
- Améliorer, renforcer et diversifier l'offre d'accueil enfance jeunesse

-Contenu de la mesure :
- Création, développement ou amélioration de multi-accueil, de micro-crèche et notamment les accueils innovants (haltes garderies itinérantes, maisons d'assistantes maternelles…)
- Création, développement ou amélioration de lieux d'accueil pour les enfants et les jeunes (ALSH…)

Plusieurs projets sont en programmation ou en préparation sur le Carmausin-Ségala et des réflexions sont en cours sur Centre Tarn pour compléter l'offre d'accueil petite enfance.

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communauté de communes, communes

-Localisations spécifiques éventuelles : Secteurs déficitaires ou secteurs en demande

- Critères de sélection des projets :
- Les projets devront justifier des avis conformes de la CAF et de la PMI
- Les projets devront présenter des éléments sur l'opportunité et l'inscription dans l'environnement territorial

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
1 à 2 projets par an.

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
- 3 à 4 projets d'ici 2021
- 246 places existantes en 2018
- Taux de couverture de 46.71 en 2018

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- Nombre de places créées
- Taux de couverture atteint

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Mesure 1 Contrat de ruralité : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Fiche action 1 du programme LEADER : Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés

Enjeu partagé : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

Objectif stratégique : Accueillir de nouveaux habitants

Fiche mesure n° 3 : Accompagner la rénovation du parc de logements communaux

-Contexte général :

- Un parc de logements locatifs publics à loyers modérés (près de 400) qui maille le territoire et apporte des réponses aux besoins locaux.
- Une alternative locale essentielle à un parc locatif public essentiellement concentré sur l'agglomération carmausine.
- Le logement locatif constitue un tremplin pour l'installation de jeunes ménages sur le territoire et permet de répondre au phénomène de décohabitation.

-Objectifs de la mesure :

- Accompagner la rénovation du parc de logements communaux
- Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments
- Rendre les collectivités exemplaires en matière de maîtrise de leurs consommations
- Réduire les factures énergétiques des ménages occupants modestes

-Contenu de la mesure :

Travaux de rénovation des logements :

- Mise aux normes de confort
- Amélioration de la performance énergétique
- Mise en accessibilité
- Mise en valeur patrimoniale

Plusieurs opérations sont d'ores et déjà identifiées comme à Carmaux, Montredon-Labessonnié ou Andouque.

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communes, communautés de communes

-**Critères de sélection des projets :**

L'opération doit permettre, après travaux, un gain énergétique d'au moins 30% sur la consommation énergétique et atteindre la classe énergétique C minimum.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2 à 4 logements rénovés par an

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

6 à 12 logements rénovés d'ici 2021

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

- Nombre de logements rénovés
- Nombre de communes concernées
- Répartition géographique

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

- Mesure 2 du Contrat de Ruralité pour la rénovation des logements sociaux et logements communaux dans les bourgs-centres et cœurs de ville
- Certains logements bénéficient également d'un financement dans le cadre du programme TEPCV (2016-2019)

Enjeu partagé : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

Objectif stratégique : Accueillir de nouveaux habitants

Fiche mesure n° 4 : Qualifier les espaces publics dont les mobilités douces

-Contexte général :
La qualité du cadre de vie constitue un moteur essentiel de l'attractivité du territoire, tant pour les habitants et les usagers que pour les touristes ou les visiteurs de passage.
Des espaces publics mal pensés et l'absence de cheminements doux n'encouragent pas le renoncement à la voiture pour les trajets de courte distance.

-Objectifs de la mesure :
- Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics,
- Limiter l'usage de la voiture pour les petits déplacements avec l'aménagement de liaisons douces en agglomération
- Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services

-Contenu de la mesure :
- Projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics
- Requalification des centres anciens
- Aménagement qualitatif des entrées de village
- Réalisation de cheminements doux
- Près d'une vingtaine d'opérations sont d'ores et déjà identifiés autant dans des bourgs (Villefranche d'Albi, Montredon-Labessonié) que dans des petits villages (Roumégoux, St Cirgue, Sérénac, Laboutarié,…)

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communes, communautés de communes

-Localisations spécifiques éventuelles : communes de – de 3000 habitants (hors dispositif bourg-centre)

-**Critères de sélection des projets :**
Les projets doivent être facteurs de vitalité et d'attractivité et doivent intégrer une démarche respectueuse de l'environnement.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
2 à 5 projets par an

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
8 à 15 opérations soutenues

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- Nombre d'opérations financées
- Nombre de cheminements doux créés
- Nombre de communes concernées et répartition géographique
- Evaluation qualitative des opérations soutenues

Enjeu partagé : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

Objectif stratégique : Adapter les services aux évolutions de la population

Fiche mesure n°5 : Améliorer l'offre de soins pour tous

-Contexte général :
Le territoire connait un vieillissement important avec 15% de la population de plus de 75 ans.
Cette tendance devrait s'accentuer très fortement dans les prochaines années avec les problématiques liées à la dépendance (maintien à domicile, hébergements médicalisés, accès aux soins…) Cette situation est d'autant plus difficile à vivre en milieu rural du fait des problèmes d'isolement, de mobilité, de logement, et du manque de professionnels de santé…
En matière d'accès aux soins, la situation globale tend à se dégrader rapidement et certains territoires connaissent une forte pénurie de professionnels. Les conditions d'exercice en milieu rural rendent fragiles la présence et le maintien de l'offre médicale sur le territoire. Une tension entre offre et besoin se noue du fait d'une baisse du nombre de professionnels de santé alors que le besoin est plus fort : augmentation du nombre d'habitants, et vieillissement marqué d'une partie de la population.
L'offre de service de santé est donc un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et le maintien des populations.

-Objectifs de la mesure :
- Installer de nouveaux professionnels de santé
- Organiser une offre de soins et un projet de santé à l'échelle d'un territoire
- Favoriser le regroupement des professionnels de santé
- Permettre un égal accès aux soins de proximité

-Contenu de la mesure :
Développer les maisons de santé et accompagner les projets de santé territoriaux : création et aménagement de lieux d'accueil des professionnels de santé (Maison de santé, centres de santé…)
A Carmaux et dans le Carmausin, la question du maintien de la qualité de l'offre de soin devient prégnante tant pour les habitants que pour les élus.

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communauté de communes, communes

-Localisations spécifiques éventuelles : bourgs-centres à privilégier

- **Critères de sélection des projets :**
- Evaluation des besoins
- Implication des professionnels dans la définition du projet

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
1 projet par an

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
- 2 à 3 projets d'ici 2021
- 5 maisons de santé existantes (dont une en cours de construction) sur le territoire en 2018

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- Taux d'occupation des équipements soutenus
- Fonctionnement des équipements et services
- Suivi des projets de santé avec les professionnels
- Nombre de communes concernées et répartition géographique

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques
- Mesure 1 Contrat de ruralité : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Fiche action 1 du programme LEADER : Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés

Enjeu partagé : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

Objectif stratégique : Adapter les services aux évolutions de la population

Fiche mesure n°6 : Adapter les équipements publics sociaux, culturels et sportifs et notamment leur accessibilité

-Contexte général :
Les territoires ruraux, plus qu'ailleurs, doivent en fonction de leur potentialité et de leur dynamisme démographique, organiser, structurer et mutualiser une offre de service répondant, au plus près, aux besoins des habitants (proximité, offre adaptée et bien évaluée…).
Ces différents services à la population constituent une grande part de l'économie présentielle du territoire.
Cette économie est aujourd'hui le premier secteur d'activité (plus 60 %), élément clef pour l'attractivité et la création d'emplois.

-Objectifs de la mesure :
- Maintien et installation durable des populations et notamment des jeunes actifs
- Accès des populations aux services de proximité en lien avec leurs besoins
- Organiser l'information à la population sur l'ensemble du territoire
- Mobiliser et impliquer les jeunes dans la vie locale
- Développer les pratiques sportives
- Favoriser un égal accès à la culture

-Contenu de la mesure :
- Création ou développement de Maisons de Services Publics
- Création ou adaptation d'équipements sportifs
- Création ou adaptation d'équipements culturels structurants (médiathèques, salles de spectacle…)
- Création ou développement d'espaces associatifs et/ou mutualisés
- Appui au développement d'usages et de services numériques innovants
- Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Une douzaine de projets sont d'ores et déjà identifiés : équipements de Carmaux, Musée Centre Art du Verre, relais intercommunal à Teillet, espaces associatifs dans les villages, équipements publics d'intérêt communautaire à Alban.

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communauté de communes, communes, associations

- **Critères de sélection des projets :**
- évaluation des besoins, implication des usagers et des gestionnaires dans la définition du projet
- impact territorial de l'équipement
- niveau de mise en accessibilité

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
2 projets par an

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
4 à 10 projets d'ici 2021
-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- Nombre d'opérations financées
- Nombre de communes concernées et répartition géographique
- Evaluation qualitative des opérations soutenues

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques
- Mesure 1 Contrat de ruralité : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Fiche action 1 du programme LEADER : Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés

Enjeu partagé : Soutenir l'économie locale et l'emploi

Objectif stratégique : Améliorer l'accueil des entreprises et des activités

Fiche mesure n°7 : Valoriser les zones d'activités et adapter les équipements

-Contexte général :
La valorisation d'une économie résidentielle doit être accompagnée d'un soutien au développement du système productif local : transmission-reprise des activités et services en place, appui au développement des entreprises locales et accueil d'entreprises nouvelles en création. Les 15 000 emplois locaux sont essentiellement concentrés dans le Carmausin et les bourgs, pôles d'équilibre et pôles relais, qui accueillent les zones d'activités économiques intercommunales.
Les zones d'activités d'intérêt, bien réparties sur le territoire, confortent le Carmausin et les bourgs-centres comme des pôles d'attractivité économique et d'équilibre territorial, que ce soit Alban, Villefranche d'Albi, Réalmont, Lombers, Montredon-Labessonnié ou Valence d'Albi…
Néanmoins, ces zones d'activité souffrent souvent d'un manque de lisibilité et d'attractivité : elles ont des besoins de requalification, de mise à niveau des services et des équipements.

-Objectifs de la mesure :
- Conforter les pôles majeurs d'activités du territoire
- Renforcer l'attractivité des zones existantes
- Améliorer l'image du territoire

-Contenu de la mesure :
- Etudes préalables à la définition d'une stratégie d'accueil d'entreprises
- Aménagements liés à des projets de maintien, de développement ou d'implantation d'entreprises
- Extension, requalification et mise en valeur paysagère des zones d'activités existantes
- Programme de signalisation économique des zones d'activités, des entreprises et des services
- Soutien à l'immobilier d'entreprise et immobiliers collectifs: structures d'accueil, ateliers partagés, espaces de co-working, tiers-lieux, fabLab… (sous convention contractuelle avec les EPCI)
- création d'équipements collectifs pour l'accueil de nouveaux entrepreneurs,
- équipements pour l'accès au Très Haut Débit

Exemples : requalification des ZAE du Carmausin, programme de signalisation économique, immobilier d'entreprises…

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communautés de communes

-Localisations spécifiques éventuelles : zones d'activités existantes

- **Critères de sélection des projets :**
- évaluation préalable des besoins,
- qualité architecturale et insertion paysagère des opérations soutenues

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
- 2 à 3 ZAE requalifiées et mieux signalées
- 3 à 5 projets d'équipement adaptés aux besoins des entreprises

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- Nombre d'activités concernées et d'entreprises concernées
- Nombre d'emplois créés ou soutenus

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Mesure 3 du Contrat de Ruralité : Développer l'activité économique du territoire
- Fiche-action 2 du programme LEADER: Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité

Enjeu partagé : Soutenir l'économie locale et l'emploi

Objectif stratégique : Soutenir le développement d'une économie de proximité

Fiche mesure n° 8 : Maintenir et valoriser les commerces et services essentiels

-Contexte général :
Les nouveaux arrivants sont pour l'essentiel de jeunes ménages actifs, en attente de services, pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.
Dans le même temps, le maintien à domicile d'une population vieillissante nécessite des services de proximité adaptés à l'évolution de leurs besoins.
Le territoire doit pouvoir proposer, dans les bourgs-centres et les pôles-relais, une offre de service répondant, au plus près, aux besoins des habitants: proximité, accessibilité avec une offre adaptée et bien évaluée….

-Objectifs de la mesure :
- Contribuer au maintien des services essentiels de proximité dans les bourgs-centres et les villages, qui ont la fonction de pôles-relais
- Accompagner l'adaptation de l'offre de services artisanale et commerciale à l'évolution des besoins et des modes de consommation
- Accompagner la transmission des entreprises et de leurs savoir-faire,
- Accueillir de nouveaux entrepreneurs

-Contenu de la mesure :
- Construction, réhabilitation, extension ou acquisition de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales
- Programme de signalisation économique des services dans les bourgs et les villages

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes et communautés de communes

-Localisations spécifiques éventuelles : bourgs-centres et pôles relais

- **Critères de sélection des projets :**
Etude préalable de faisabilité

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
- Déploiement du programme de signalisation des commerces et services
- 4 à 5 opérations programmées

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- nombre d'opérations programmées
- nombre de communes concernées et répartition géographique
- évaluation qualitative des opérations soutenues : fonctionnement des services

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : -
- Mesure 3 du Contrat de Ruralité : Développer l'activité économique du territoire
- Fiche-action 2 du programme LEADER: Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité

Enjeu partagé : Soutenir l'économie locale et l'emploi

Objectif stratégique : Soutenir le développement d'une économie de proximité

Fiche mesure n° 9: Développer les circuits courts alimentaires de proximité

-Contexte général :
Près de 60% de la superficie du territoire est dédiée à l'agriculture et le recensement agricole de 2010 a dénombré 2 024 exploitations. Les exploitations sont diversifiées même si l'élevage est majoritaire. Comme sur le reste du territoire régional, on observe un recul de l'activité agricole et la pyramide des âges traduit un vieillissement marqué des exploitants agricoles. Les signes officiels et les démarches de qualité sont bien développés.
Les agriculteurs mais aussi les artisans et les commerces mettent de plus en plus en avant la production locale.

-Objectifs de la mesure :
- Organiser de nouvelles relations de proximité: entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs et restauration collective, consommateurs et convives.
- Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne pour introduire et valoriser les produits locaux
- Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)
- Développer les liens entre les différents acteurs agricoles et alimentaires

-Contenu de la mesure :
- **Au niveau de la production :**
  - accompagner les projets de transformation collective (préparation de légumes frais, atelier d'abattage canards gras…) ou de prestataires de services pour les producteurs en vente directe
  - accompagner l'organisation des producteurs pour pouvoir répondre à la demande et aux contraintes de la restauration collective ou pour la création de vitrines et de points de vente collectifs
  - mobiliser du foncier pour l'installation en circuits courts avec l'appui des collectivités, notamment en production maraîchère
- **Au niveau de la transformation-distribution :**
  - accompagner les établissements de la restauration collective du territoire (gestionnaires-acheteurs et personnel de cuisine) pour développer progressivement un approvisionnement régulier en produits locaux
  - promouvoir les entreprises qui utilisent et valorisent les produits locaux : établissements de restauration collective, artisans-transformateurs, commerçants locaux (dont restaurants de qualité)
- **Au niveau de la consommation :**
  - promouvoir l'offre locale sur le territoire et en direction de l'agglomération albigeoise

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes, communautés de communes, établissements publics (syndicats mixtes, chambres consulaires…)

- **Critères de sélection des projets :**
En cohérence avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Mesure 7 du Contrat de Ruralité : Mettre en place et animer le Projet Alimentaire Territorial
- Fiche-action 2 du programme LEADER : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité

Enjeu partagé : Soutenir l'économie locale et l'emploi

Objectif stratégique : Développer l'économie touristique

Fiche mesure n° 10 : Améliorer l'accueil et l'information touristique

-Contexte général :
Le territoire est fortement polarisé par les sites touristiques majeurs d'Albi (Grand Site Occitanie inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) et Cordes sur Ciel (Grand Site Occitanie avec Penne, Bruniquel, Puycelci et Castelnau-de-Montmiral).
L'économie touristique du territoire (hors agglomération de l'Albigeois) représente 25% de la capacité d'hébergement touristique du département du Tarn.
La répartition géographique des hébergements marque les zones à potentiel touristique : Cordes sur Ciel, Penne et les Gorges de l'Aveyron, Cap Découverte, Monestiès et la Vallée du Viaur, la Vallée du Tarn et le Centre Tarn avec Réalmont et Montredon-Labessonnié.
Les cinq Offices de tourisme de l'Albigeois (avec l'Office de Tourisme d'Albi) travaillent en réseau, avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme. La labellisation « Grand Site Occitanie » qui concerne à la fois Albi, Cordes sur Ciel et Penne nécessite d'approfondir les contenus et les modalités de ce partenariat. Dès 2018, une application jeu pour les familles avec enfants est en cours de développement, d'autres projets de promotion et de communication commune sont en préparation pour 2019-2020.

-Objectifs de la mesure :
- Améliorer l'accueil et l'information touristique en réseau
- Développer la promotion du territoire avec le réseau des Offices de Tourisme de l'Albigeois, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique du territoire en lien avec les Grands Sites Occitanie

-Contenu de la mesure : Construction, réhabilitation ou extension et équipements de locaux destinés à l'accueil, et l'information touristique (OTSI)
- Mise en œuvre des programmes de signalisation touristique
- Actions de promotion et de communication communes dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme de l'Albigeois
- Accompagnement à la définition des stratégies locales de développement touristique

Exemples : aménagement du point d'accueil et d'information touristique à Carmaux, programme de signalisation touristique, aménagement d'un point d'accueil et d'information touristique dans la vallée du Tarn

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communautés de communes, Offices de tourisme

- **Critères de sélection des projets :** Renforcement du réseau des Offices de Tourisme de l'Albigeois en partenariat avec les Grands Sites Occitanie (Cordes sur Ciel, Penne et Albi)

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
- Evolution de la fréquentation des offices de tourisme
- Déploiement du programme de signalisation touristique

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- nombre d'opérations programmées
- évaluation qualitative des opérations soutenues : impact sur la notoriété, l'attractivité et la qualité de l'accueil

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Mesure 3 du Contrat de Ruralité : Développer l'activité économique du territoire
- Fiche-action 2 du programme LEADER : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité

Enjeu partagé : Soutenir l'économie locale et l'emploi

Objectif stratégique : Développer l'économie touristique

Fiche mesure n° 11 : Qualifier les activités, les itinéraires et les sites naturels remarquables

-Contexte général :
Le territoire est fortement polarisé par les sites touristiques majeurs d'Albi (Grand Site Occitanie inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) et Cordes sur Ciel (Grand Site Occitanie).
L'économie touristique du territoire (hors agglomération de l'Albigeois) représente 25% de la capacité d'hébergement touristique du département du Tarn.
La répartition géographique des hébergements marque les zones à fort potentiel touristique : Cordes sur Ciel, Penne et les Gorges de l'Aveyron, Cap Découverte, Monestiès et la Vallée du Viaur, la Vallée du Tarn et le Centre Tarn avec Réalmont et Montredon-Labessonnié.

-Objectifs de la mesure :
- Accompagner les porteurs de projet publics ou privés
- Contribuer au développement des activités de pleine nature et qualifier les itinéraires de randonnée
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et immatériel

-Contenu de la mesure :
- Qualification des itinéraires de randonnée (pédestre, VTT, équestre, canoë…) et thématisation (évocation historique et mise en valeur du patrimoine)
- Accompagner l'aménagement des sites naturels: baignade en eau vive (rivières et retenues), aménagement de points de vue et de sites remarquables (circuits d'interprétation, aires de pique-nique, tables d'orientation, sanitaires…) ou favorables à la pratique d'activités de pleine nature spécifiques (escalade, spéléo, via ferrata, etc…)
- Valorisation et évocation du petit patrimoine

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes et communautés communes

- **Critères de sélection des projets :**
- Cohérence avec les politiques de développement touristique des Communautés de Communes et des Offices de Tourisme
- Articulation avec les orientations de développement des Grands Sites Occitanie de proximité

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
- 5 à 8 opérations soutenues
- nombre de sites concernés et répartition géographique

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- fréquentation des sites
- qualité architecturale et insertion paysagère des opérations soutenues

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Mesure 3 du Contrat de Ruralité : Développer l'activité économique du territoire
- Fiche-action 2 du programme LEADER : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité Mesure 3 du Contrat de Ruralité et programme Leader

Enjeu partagé : Soutenir L'économie locale et l'emploi

Objectif stratégique : Développer l'économie touristique

Fiche mesure n° 12 : Contrat Grand Site Occitanie « Cordes et les cités médiévales »

-Contexte général :
Le territoire est fortement polarisé par les sites touristiques majeurs d'Albi (Grand Site Occitanie inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) et Cordes sur Ciel (Grand Site Occitanie avec Penne, Bruniquel, Puycelci et Castelnau-de-Montmiral).
La labellisation « Grand Site Occitanie » qui concerne à la fois Albi, Cordes sur Ciel et Penne nécessite d'approfondir les contenus et les modalités du partenariat avec les trois autres Offices de Tourisme de l'Albigeois.
Seul le Contrat Grand Site Occitanie « Cordes et les cités médiévales » concerne directement le territoire du Pôle Territorial.

-Objectifs de la mesure :
Le Contrat Grand Site a pour objectifs stratégiques :
- de développer une dynamique de préservation, valorisation, médiation culturelle et patrimoniale, notamment par la mise en tourisme des éléments à forte valeur patrimoniale
- de structurer l'offre afin de favoriser un tourisme de séjour plus qu'un tourisme excursionniste
- d'agir de manière concertée sur les différents leviers de l'attractivité touristique : préservation, valorisation et médiation culturelle et patrimoniale, développement et qualification des équipements d'accueil touristique, qualité du cadre de vie et de l'espace public, services à la population, événementiels
- d'enclencher une dynamique d'image et de promotion associée pour la destination
- de favoriser l'innovation sur les territoires

-Contenu de la mesure :
Le projet de développement repose sur le développement et la promotion de l'offre au niveau des 3 filières :
- filière patrimoniale et culturelle
- filière pleine nature
- filière œnotourisme et produits locaux

Il est proposé de valoriser des 3 filières au travers d'actions de gestion et mise en valeur du patrimoine (valorisation de la grotte de la rue Chaude), de qualification de l'accueil touristique (zone de loisirs du Cérou, aire de camping-cars, stationnements et circulations douces) de qualification du cadre de vie et de l'espace public (rues pavées, murs et remparts de Cordes) dans les cœurs de village, d'offre commerciale artisanale et de services, et de médiation culturelle et événementielle.
La stratégie touristique vient conférer à ces actions de développement/promotion des 3 filières une lisibilité globale pour le visiteur. Elle est conduite en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme du Tarn

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes et communautés de communes

-Localisations spécifiques éventuelles : Cordes sur Ciel et Penne et leur territoire d'influence (Communauté de Communes du Cordais et du Causse)

- **Critères de sélection des projets :** objectifs du Contrat Grand Site

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques
- Mesure 3 du Contrat de Ruralité : Développer l'activité économique du territoire
- Fiche-action 2 du programme LEADER : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité

Enjeu partagé : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte

Objectif stratégique : Réduire les consommations d'énergie

Fiche mesure n° 13 : Encourager la sobriété énergétique et dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments

-Contexte général :
L'ensemble des consommations énergétiques directes du territoire s'élèvent à 1 183 GWh/an.
68 % de ces consommations sont d'origine fossile (produits pétroliers, gaz…) et 22 % d'origine électrique.
40 % des consommations énergétiques sont liées au chauffage et aux consommations électriques diverses de nos habitations**.**
La rénovation énergétique des bâtiments représente un enjeu majeur pour le pouvoir d'achat des ménages mais aussi un enjeu économique en termes d'emplois et d'activités pour les entreprises du territoire.
Dans ce domaine, les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à jouer, en s'engageant pleinement dans la rénovation énergétique et la gestion économe de leur patrimoine.

-Objectifs de la mesure :
Cette mesure s'inscrit dans le projet de Territoire à Energie Positive :
- Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et des activités
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Rendre les collectivités exemplaires en matière de maîtrise de leurs consommations
- Développer des filières locales pour la rénovation du bâti ancien (éco-matériaux locaux)

-Contenu de la mesure :
Rénovation énergétique des bâtiments publics, recevant du public : isolation thermique des murs, des toitures, des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur, amélioration thermique des vitrages et menuiseries existantes, installation de systèmes de chauffage, de ventilation et/ou de production d'eau chaude sanitaire, performants et/ou utilisant une source d'énergie renouvelable
Exemples : Centre culturel de Carmaux, siège de la Communauté de Communes VAL 81, salle de sports de Villefranche d'Albi, foyers-logements d'Alban, salle des fêtes de Mirandol, Montirat-St Christophe et Roumégoux…

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes et communautés de communes

- **Critères de sélection des projets :**
L'opération doit permettre, après travaux, un gain énergétique d'au moins 30% sur la consommation énergétique et atteindre la classe énergétique C minimum.

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
Nombre d'opérations soutenues : 15 à 20
-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- impact économique local : entreprises concernées et emplois soutenus
- nombre de communes concernées et répartition géographique
- évaluation qualitative des opérations soutenues

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
Programme d'actions des 5 PCAET
Mesure 5 du Contrat de Ruralité : S'engager dans la transition énergétique
Fiche action 3 du Programme Leader : Un territoire à énergie positive pour la croissance verte

Enjeu partagé : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte

Objectif stratégique : Développer la production d'énergie renouvelable

Fiche mesure n° 14 : Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable (solaire, biomasse, éolien, hydroélectricité…)

-Contexte général :
L'ensemble du territoire est engagé dans la lutte contre le changement climatique et les économies d'énergie depuis 2009, via un premier Plan Climat Energie Territorial. Plusieurs actions et dispositifs ont été mis en œuvre et testés pour accompagner les porteurs de projets publics et privés.
Depuis fin 2017, le Pôle Territorial coordonne l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) mutualisé avec les 5 Communautés de communes qui le composent, afin que l'ensemble de ces plans dessine un projet de Territoire à Energie Positive, qui s'inscrit dans l'ambition du projet REPOS de la Région Occitanie.
Le développement des énergies renouvelables est au cœur de ce projet de développement.
Le territoire possède de nombreuses ressources et un potentiel de développement très important.

-Objectifs de la mesure :
Cette mesure contribue au projet de Territoire à Energie Positive :
- Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable : solaire, biomasse, bois-énergie, éolien…
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Etudier et expertiser les opportunités de développement de certaines sources d'énergie
- Encourager et soutenir les projets d'énergie renouvelable

-Contenu de la mesure :
- Actions de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités et des acteurs économiques pour la production d'énergie renouvelable ;
- Etudes et expertises collectives auprès de collectivités, citoyens ou acteurs économiques pour mettre en place des unités de production d'énergie renouvelable : regroupement de toitures pour installer du photovoltaïque, méthanisation, huile végétale pure, bois énergie…
- Actions de promotion pour le recours aux énergies renouvelables
- Expérimentation d'unités de production et de valorisation d'énergie renouvelable (biogaz, bois énergie…) mobilisant des acteurs économiques avec l'appui des collectivités locales

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes et communautés de communes

- **Critères de sélection des projets :**
Prise en compte de la dimension citoyenne ou participative ou à minima concertation avec les populations locales

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
Nombre d'opérations soutenues : 6 à 8

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
- niveau d'implication citoyenne
- impact économique local : entreprises concernées et emplois soutenus
- nombre de communes concernées et répartition géographique
- évaluation qualitative des opérations soutenues

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Programme d'actions des 5 PCAET
- Mesure 5 du Contrat de Ruralité : S'engager dans la transition énergétique
- Fiche action 3 du Programme Leader : Un territoire à énergie positive pour la croissance verte

Enjeu partagé : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte

Objectif stratégique : Faciliter les mobilités et optimiser les déplacements

Fiche mesure n°15 : Développer l'intermodalité des moyens de déplacement et les mobilités douces

-Contexte général :
Notre territoire est particulièrement étendu avec un réseau routier secondaire parfois difficile d'accès, notamment sur les parties « montagne » du territoire. De plus, nous ne disposons pas d'une offre de transports en commun très développée. Ce contexte rend l'usage du véhicule personnel incontournable pour plus de 90 % des déplacements.
La mobilité et les déplacements répondent à deux enjeux majeurs.
Le premier concerne les déplacements en termes d'accessibilité aussi bien pour les déplacements domicile-travail-loisirs-services que pour les déplacements des structures locales avec leurs usagers (associations, services…). Les personnes les plus éloignées et les plus fragilisées sont particulièrement touchées par le manque de moyens de transports ou par les coûts élevés des déplacements qui représentent autant de freins pour l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.
Le second concerne les enjeux environnementaux puisque plus d'un quart des consommations énergétiques du territoire concernent le transport, qui est aussi générateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

-Objectifs de la mesure :
- Faciliter l'accès à l'emploi et aux services
- Diminuer les impacts environnementaux des déplacements
- Développer l'inter modalité des moyens de déplacements et les liaisons douces
- Agir avec les entreprises pour organiser de nouveaux modes de déplacement
- Expérimenter et tester de nouveaux dispositifs pour les personnes les plus fragiles : personnes en difficulté d'insertion, personnes âgées isolées, personnes à mobilité réduite
- Expérimenter de nouveaux modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle ou qui encouragent la mobilité bas carbone
- Expérimenter et développer des modes de transport en commun adaptés au milieu rural (transport à la demande…)

-Contenu de la mesure :
- Soutenir les démarches de mutualisation des moyens de transport : achat partagé entre plusieurs structures (collectivités établissements de retraire, centres sociaux…)
- Faciliter l'inter modalité entre transports publics, gares ferroviaires et liaisons douces
- Encourager les solutions alternatives de déplacement : auto partage, covoiturage…
- Accompagner les territoires pour le déploiement des énergies nouvelles pour le déplacement

-Maitres d'Ouvrages concernés : Communauté de communes, communes, associations

- **Critères de sélection des projets :**
Cohérence avec le programme d'actions du schéma de mobilité du territoire (en cours de définition)

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
2 à 3 projets par an

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :
2 à 6 projets d'ici 2021

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :
- Mesure 5 du Contrat de Ruralité : S'engager dans la transition énergétique
- Fiche action 3 du Programme Leader : Un territoire à énergie positive pour la croissance verte
- Schéma de mobilité du territoire

Enjeu partagé : Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert

Objectif stratégique : Gouvernance et démocratie participative

Fiche mesure n° 16/ Mobiliser l'ingénierie du développement territorial

-Contexte général :

Le territoire est aujourd'hui organisé en PETR sur la base de cinq communautés de communes (représentant 100 communes). Il a pour objet d'élaborer de manière partenariale les stratégies de développement durable, notamment en matière de développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

Il assure les missions suivantes, pour le compte des communautés de communes :

- préparation, animation et suivi-évaluation des programmes de développement territorial, dans le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires,
- préparation, animation et gestion du programme Leader et éventuellement d'autres programmes européens, que pourront lui confier les communautés de communes membres,
- conduite de l'animation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions du Plan Climat Energie Territorial,
- conduite de toute mission, d'intérêt territorial, que pourrait lui confier une ou plusieurs des Communautés de Communes.

Il fonctionne dans le cadre d'un comité syndical de 23 délégués titulaires et 14 suppléants.

Le bureau est constitué de 13 délégués.

Le conseil de développement territorial et organisé en 2 collèges, d'une part des représentants des organismes départementaux agissant sur le territoire, d'autre part d'acteurs locaux proposés par les communautés de communes. Ses membres participent aux commissions syndicales et désignent leurs représentants au comité de programmation Leader (GAL).

L'équipe d'animation est aujourd'hui composée de 8 personnes (soit 7,25 ETP):

- Directeur, responsable de la structure, référent des politiques contractuelles, en charge également des missions économie et tourisme
- Chef de projet Climat-Energie, « Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte », responsable du service et coordination des missions (Conseiller Energie Partagé, Plate-forme REHAB)
- Chef de projet Leader, en charge de l'animation-gestion du programme européen Leader ainsi que de la question des services à la population, des mobilités et de la santé, en lien avec le programme Leader
- Chef de projet habitat-urbanisme, chargée du suivi du SCoT du Carmausin, Ségala, Causses et Cordais pour l'élaboration et la coordination du projet et de l'accompagnement des projets ville et bourgs-centres
- Chargée de mission « circuits courts alimentaires » pour la mise en place et la coordination du Projet Alimentaire Territorial,
- Secrétaire administrative et suivi du programme Leader,
- Conseiller énergie partagé pour les collectivités
- Conseiller énergie pour les particuliers, chargé de l'animation de la plateforme pour la rénovation énergétique REHAB

-Objectifs de la mesure :

- Mobiliser les acteurs, identifier et accompagner les projets, rechercher des partenariats
- Mettre en réseau les acteurs et les partenaires en appui aux projets
- Mettre en œuvre la politique de développement du territoire en concertation avec les services de la Région et du Département
- Suivre et évaluer les conditions de mise en œuvre des projets soutenus

-Contenu de la mesure :

- Animation des commissions thématiques exploratoires, des instances de décision et de programmation
- Assistance technique aux porteurs de projet, en relation avec les équipes des communautés de communes
- Articulation avec les autres dispositifs territoriaux (Programme Leader, Plan Climat-Air-Energie, Contrat de Ruralité, SCoT)
- Montage de la programmation, suivi financier et gestion technique du Contrat
- Communication, suivi et évaluation des actions menées

-Maitres d'Ouvrages concernés : communes et Communautés de Communes

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :
Prévoir une à deux programmations par an

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de porteurs de projets détectés et accompagnés : 60 à 80
- Nombre d'opérations programmées : 60 à 80
- Taux moyen de financement public atteint : 45 à 50 %
- Nombre d'acteurs locaux mobilisés et de partenaires impliqués : 50 à 60

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
Mise en place de référentiels communs de suivi et d'évaluation avec les services des communautés de communes, de la Région et du Département

ANNEXE 2

LISTE INDICATIVE DES PROJETS QUI SERONT EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS DANS LE RESPECT DES DISPOSITIFS ET CRITERES D'INTERVENTION EN VIGUEUR DES PARTENAIRES COFINANCEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES SUR LA PERIODE 2018/2021

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
AXE 1 – Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie									
Aménagement de l'hyper centre et des entrées de Carmaux	Accueillir de nouveaux habitants	1	Carmaux	Ville de Carmaux	735 000 €	X			
Valorisation du centre- bourg	Accueillir de nouveaux habitants	1	Villefranche d'Albi	Cne de Villefranche d'Albi	1 290 000 €	X			
Programme de revitalisation du bourg de Valence d'Albigeois	Accueillir de nouveaux habitants	1	Valence d'Albi	Cne de Valence d'Albi	A définir		X		
Poursuite de l'aménagement du cœur de ville de Carmaux (Places Jaurès et Gambetta)	Accueillir de nouveaux habitants	1	Carmaux	Ville de Carmaux	A définir			X	X
Poursuite du programme de revitalisation du bourg de Valence	Accueillir de nouveaux habitants	1	Valence d'Albi	Cne de Valence d'Albi	A définir			X	
Aménagement du bourg de Valderiès	Accueillir de nouveaux habitants	1	Valderiès	Cne de Valdériès	A définir		X		
Aménagement du centre-bourg de Pampelonne	Accueillir de nouveaux habitants	1	Pampelonne	Cne de Pampelonne	A définir			X	X
Construction d'une crèche multi accueil	Accueillir de nouveaux habitants	2	Le Garric	CC Carmausin-Ségala	706 000 €	X			
Construction d'une crèche multi accueil	Accueillir de nouveaux habitants	2	Villeneuve/Vère	CC Carmausin-Ségala	653 000 €	X			
Aménagement d'un espace enfance-jeunesse	Accueillir de nouveaux habitants	2	Villefranche d'Albi	Cne de Villefranche d'Albi	416 000 €	X			

Projet de création d'un nouveau multi-accueil	Accueillir de nouveaux habitants	2	Lamillarié	CC Centre Tarn	A définir			X	
Projet de transfert de la crèche du Ségala aux Farguettes	Accueillir de nouveaux habitants	2	Sainte-Gemme	CC Carmausin-Ségala	A définir			X	X
Rénovation d'un logement communal	Accueillir de nouveaux habitants	3	Andouque	Cne d'Andouque	62 500 €	X			
Rénovation d'un logement communal	Accueillir de nouveaux habitants	3	Carmaux	Ville de Carmaux	A définir	X			
Réhabilitation de 2 logements communaux	Accueillir de nouveaux habitants	3	Montredon-Labessonnié	Cne de Montredon-Labessonnié	A définir		X		
Aménagement piétonnier de liaisons douces	Améliorer le cadre de vie	4	Le Garric	Cne de Le Garric	906 000 €	X			
Aménagement de la traversée du village	Améliorer le cadre de vie	4	Roumégoux	Cne de Roumégoux	65 500 €	X			
Aménagement de l'entrée du village	Améliorer le cadre de vie	4	Saint Cirgue	Cne de St Cirgue	29 500 €	X			
Aménagement de la place du village	Améliorer le cadre de vie	4	Sérénac	Cne de Sérénac	333 000 €	X			
Projet d'aménagement du village de Rosières	Améliorer le cadre de vie	4	Rosières	Cne de Rosières	A définir		X		
Aménagement de la place de St Sernin les Mailhoc	Améliorer le cadre de vie	4	Cagnac les Mines	Cne de Cagnac les Mines	A définir		X		
Aménagement du village de Laboutarié	Améliorer le cadre de vie	4	Laboutarié	Cne de Laboutarié	A définir		X		
Aménagement de la traversée de Montredon	Améliorer le cadre de vie	4	Montredon-Labessonnié	Cne de Montredon-Labessonnié	A définir			X	
Aménagement des espaces publics de Lombers	Améliorer le cadre de vie	4	Lombers	Cne de Lombers	A définir		X		
Aménagement du bourg de Teillet	Améliorer le cadre de vie	4	Teillet	Cne de Teillet	A définir		X		
Aménagement du village de l'Ourtiguet	Améliorer le cadre de vie	4	Paulinet	Cne de Paulinet	A définir		X		
Poursuite de l'aménagement des espaces publics de Villefranche	Améliorer le cadre de vie	4	Villefranche d'Albi	Cne de Villefranche d'Albi	A définir			X	

Aménagement du village de Miolles	Améliorer le cadre de vie	4	Miolles	Cne de MIolles	A définir		X		
Aménagement du village de Villeneuve/Tarn	Améliorer le cadre de vie	4	Curvalle	Cne de Curvalle	A définir		X		
Aménagement des villages de Bellegarde et Fontcouverte	Améliorer le cadre de vie	4	Bellegarde-Marsal	Cne de Bellegarde-Marsal	A définir			X	
Aménagement du village de St André	Améliorer le cadre de vie	4	St André	Cne de St André	A définir			X	
Aménagement de la place de Faussergues	Améliorer le cadre de vie	4	Faussergues	Cne de Faussergues	A définir		X		
Aménagement de la place de l'église	Améliorer le cadre de vie	4	Padiès	Cne de Padiès	A définir		X		
Projet de Maison de Santé	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	5	Carmaux	Cne de Carmaux	A définir			X	
Rénovation de la salle communale	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Lamillarié	Cne de Lamillarié	42 250 €	X			
Réhabilitation des locaux de Pôle Emploi	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Carmaux	Ville de Carmaux	806 000 €	X			
Aménagement des locaux du stand de tir	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Carmaux	Ville de Carmaux	255 000 €	X			
Réalisation d'une salle de tennis couverte	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Carmaux	Ville de Carmaux	371 000 €	X			
Relais intercommunal de Teillet (1ier Tr)	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Teillet	CC Monts Alban-Villefranchois	575 000 €	X			

Rénovation de la salle d'animation et de spectacle d'Alban	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Alban	Cne d'Alban	404 608 €	X			
Création d'un espace associatif	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Virac	Cne de Virac	30 800 €	X			
Création d'un nouvel espace associatif à Trévien	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Trévien	Cne de Trévien	A définir		X		
Extension de la Maison de Services avec médiathèque	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Alban	CC Monts Alban-Villefranchois	A définir			X	X
Rénovation de la salle omnisports d'Alban	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Alban	Cne d'Alban	A définir			X	X
Construction de la nouvelle médiathèque intercommunale	Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	6	Valence d'Albi	CC VAL81	1 200 000 €		X		

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
AXE 2 – Soutenir l'économie locale et l'emploi									
Requalification des zones d'activité économique du Carmausin	Améliorer l'accueil des entreprises et des activités	7	Carmausin	CC Carmausin-Ségala	A définir		X		
Programme de signalisation économique des entreprises et des activités	Améliorer l'accueil des entreprises et des activités	7	A préciser	A préciser	A définir		X	X	X
Projet d'extension de la ZAE des Pessageries	Améliorer l'accueil des entreprises et des activités	7	Sainte Croix	CC Carmausin-Ségala	A définir				X
Immobilier d'entreprises pour des entreprises en création ou en développement	Améliorer l'accueil des entreprises et des activités	7	A préciser	A préciser	A définir		X	X	X
Reprise de l'ancienne boucherie de Montredon	Maintenir et valoriser les commerces et services essentiels	8	Montredon-Labessonnié	Cne de Montredon-Lab	A définir		X		
Appui à la création d'unités de production maraîchère	Développer les circuits courts alimentaires de proximité	9	A préciser	A préciser	A définir		X	X	X
Aménagement du point d'accueil et d'information touristique de Carmaux	Développer l'économie touristique	10	Carmaux	CC Carmausin-Ségala	A définir		X		
Aménagement du point d'accueil et d'information touristique de la vallée du Tarn	Développer l'économie touristique	10	Vallée du Tarn	CC Monts Alban-Villefranchois	A définir			X	X
Programme de signalisation touristique	Développer l'économie touristique	10	A préciser	A préciser	A définir		X	X	X
Qualification des itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire	Développer l'économie touristique	11	A préciser	A préciser	A définir		X		
Aménagement du site régional d'escalade Arifat-Montroc	Développer l'économie touristique	11	A préciser	CC Centre Tarn	A définir			X	
Aménagement de points de baignade en eau vive dans la vallée du Tarn	Développer l'économie touristique	11	A préciser	A préciser	A définir		X	X	X

Contrat Grand Site : Cordes sur Ciel Zone de loisirs du Cérou et aire de campings-cars	Développer l'économie touristique	12	Cordes sur Ciel	Cne de Cordes sur Ciel	292 000€	X	X		
Aménagement du Musée d'Art Contemporain	Développer l'économie touristique	12	Cordes sur Ciel	Cne de Cordes sur Ciel	33 300 €	X			
Etude préalable au projet d'aménagement de la grotte de la rue Chaude	Développer l'économie touristique	12	Cordes sur Ciel	Cne de Cordes sur Ciel	25 000 €	X			
Aménagement de la grotte de la rue chaude	Développer l'économie touristique	12	Cordes sur Ciel	Cne de Cordes sur Ciel	500 000 €		X	X	X
Aménagement des infrastructures de base : rues pavées, rues et remparts	Développer l'économie touristique	12	Cordes sur Ciel	Cne de Cordes sur Ciel	939 000 €		X	X	X
Contrat Grand Site : Penne Création de cheminements doux	Développer l'économie touristique	12	Penne	Cne de Penne	50 000 €	X			
Création de sanitaires et réaménagement parkings	Développer l'économie touristique	12	Penne	Cne de Penne	100 000 €		X	X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
AXE 3 – S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte									
Rénovation énergétique du Centre Culturel de Carmaux	Réduire les consommations d'énergie	13	Carmaux	Cne de Carmaux	142 500 €	X			
Rénovation énergétique du siège de l'intercommunalité	Réduire les consommations d'énergie	13	Valence d'Albi	CC VAL	134 000 €	X			
Rénovation énergétique de l'école	Réduire les consommations d'énergie	13	Mouzieys-Teulet	Cne de Mouzieys-Teulet	A préciser		X		
Rénovation énergétique de la salle des sports de Villefranche	Réduire les consommations d'énergie	13	Villefranche d'Albi	Cne de Villefranche d'Albi	A préciser		X		
Rénovation énergétique des Foyers-Logements d'Alban	Réduire les consommations d'énergie	13	Alban	CC Monts Alban-Villefranchois	A définir		X		
Rénovation énergétique des bâtiments de l'intercommunalité : chapelle de Massals, Marpa de Villefranche	Réduire les consommations d'énergie	13	Massals, Villefranche d'Albi	CC Monts Alban-Villefranchois	A définir		X		
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Réduire les consommations d'énergie	13	Mirandol	Cne de Mirandol	A définir		X		
Rénovation énergétique de la salle des fêtes Montirat-St Christophe	Réduire les consommations d'énergie	13	Montirat	Cne de Montirat	A définir		X		
Rénovation énergétique de la salle communale	Réduire les consommations d'énergie	13	Roumégoux	Cne de Roumégoux	A définir				